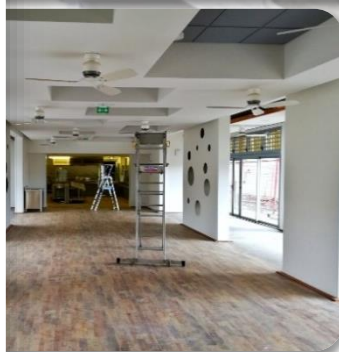




Maraina

Au service des territoires

Rapport de gestion 2024





SOMMAIRE

ACTIONNARIAT ET GOUVERNANCE	3.
BILAN DU PÔLE TECHNIQUE	17.
BILAN DE L'ACTIVITE DU SERVICE JURIDIQUE ET MARCHES	31.
BILAN FINANCIER ET COMPTABLE	35.
BILAN SOCIAL	51.
VIE SOCIALE	56.
PRESENTEISME DES ACTIONNAIRES	61.
ANNEXE 1 : PLAQUETTE DES COMPTES 2024	70.

ACTIONNARIAT ET GOUVERNANCE



ACTIONNARIAT ET GOUVERNANCE

La SPL MARAINA est une Société Anonyme, dont les actionnaires sont des collectivités territoriales, régie par :

- ❖ Les dispositions du Livre II du Code de Commerce,
- ❖ Le titre II du Livre V de la première partie du Code Général des Collectivités Territoriales, sous réserve des dispositions propres à l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à celles de l'article L. 327-1 du Code de l'Urbanisme,
- ❖ Et par ses Statuts.

Conformément à l'article 2 de ses Statuts, la société a pour objet de réaliser exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires et dans le périmètre géographique de celles-ci, toute opération d'aménagement définie à l'article L300 -1 du Code de l'Urbanisme :

- ❖ La réalisation d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme ;
- ❖ La réalisation d'opérations de construction ;
- ❖ La réalisation d'études se rapportant à des opérations d'aménagement ou de construction ;
- ❖ L'exploitation de services industriels et commerciaux et toute autre activité d'intérêt général.

A cet effet, elle pourra notamment :

- ❖ Réaliser ou faire réaliser toutes études préalables aux opérations ou actions d'aménagement ou aux opérations de construction ;
- ❖ Procéder ou faire procéder à toutes acquisitions ou passer toutes conventions en vue d'assurer la maîtrise foncière préalable à la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement, ou de la cession à des tiers à des fins d'aménagement ou de construction dans le cadre de mandat ou de concession d'aménagement pour le compte des collectivités actionnaires ;
- ❖ Procéder ou faire procéder à l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tout moyen des terrains, bâtiments, ouvrages, notamment dans le cadre de missions spécifiques de gestion technique (plan stratégique de patrimoine) et administrative y compris de gestion des baux et d'encaissement des loyers ;
- ❖ Réaliser ou faire réaliser, dans le cadre du présent objet, les aménagements, équipements, constructions et toute étude pouvant s'y rapporter, qui lui seraient demandés par ses actionnaires ;
- ❖ Promouvoir les opérations confiées par ses actionnaires et entreprendre les actions susceptibles d'en favoriser la réalisation ;
- ❖ Assurer les prestations d'études stratégiques et de services liées à l'aménagement du territoire, au sens large, des collectivités actionnaires et notamment concernant les déplacements, et les équipements publics, l'organisation, la gestion et la valorisation des patrimoines publics, activités d'un centre d'ingénierie administrative, technique, juridique et financière pour ses actionnaires sur la base de contrats de mandat, d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de conduite d'opération ;
- ❖ Réaliser ou faire réaliser des missions d'animation de services liés à la mise en œuvre des politiques publiques dans les matières visées dans l'objet social (gestion d'équipements publics, gestion et animation de plateformes de services aux usagers type plateforme de covoiturage etc.) ;
- ❖ D'une manière générale, accomplir toutes études et toutes opérations financières, juridiques, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Historique de la composition de l'actionnariat

▪ 2010 : Constitution

La Société a été constituée le 28 janvier 2010, sous la dénomination de SPLA MARAINA, pour intervenir dans le domaine de l'aménagement au bénéfice de ses collectivités actionnaires avec **un capital social initial de 1 410 617 €**.

La Société regroupait alors treize Collectivités :

ACTIONNAIRES	MONTANT DU CAPITAL (en €)	% CAPITAL
REGION REUNION	705 309 €	50,00%
SAINT PIERRE	148 960 €	10,56%
SAINT ANDRE	103 634 €	7,35%
SAINT LOUIS	98 910 €	7,01%
LE PORT	76 296 €	5,41%
SAINT JOSEPH	67 018 €	4,75%
SAINT LEU	57 938 €	4,11%
LA POSSESSION	52 484 €	3,72%
SAINTE SUZANNE	43 428 €	3,08%
PETITE ILE	22 564 €	1,60%
TROIS BASSINS	13 614 €	0,97%
ENTRE DEUX	11 426 €	0,81%
PLAINE DES PALMISTES	9 036 €	0,64%
TOTAL	1 410 617€	100%

▪ 2012 : Augmentation de capital et élargissement

Le 30 novembre 2012, cinq Communes et deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont entrés au capital de la Société :

- Saint-Benoit,
- Etang-Salé,
- Bras-Panon,
- Salazie,
- Saint-Philippe,
- CASUD (Communauté d'Agglomération du Sud),
- CINOR (Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion).

Après l'entrée des nouveaux actionnaires, le capital de la Société est ainsi passé à 2 401 487€ réparti entre les 20 collectivités suivantes :

ACTIONNAIRES	MONTANTS DU CAPITAL (en €)	% CAPITAL
REGION REUNION	1 357 027 €	56,51%
SAINT-PIERRE	148 960 €	6,20%
SAINT-ANDRE	103 634 €	4,32%
SAINT-LOUIS	98 910 €	4,12%
LE PORT	76 296 €	3,18%
SAINT-JOSEPH	67 018 €	2,79%
SAINT-LEU	57 938 €	2,41%
LA POSSESSION	52 484 €	2,19%
SAINTE-SUZANNE	43 428 €	1,81%
PETITE-ILE	22 564 €	0,94%
TROIS-BASSINS	13 614 €	0,57%
ENTRE-DEUX	11 426 €	0,48%
PLAINE DES PALMISTES	9 036 €	0,38%
CINOR	100 000 €	4,16%
CASUD	100 000 €	4,16%
SAINT-BENOIT	66 374 €	2,76%
ÉTANG-SALE	26 532 €	1,10%
BRAS-PANON	22 056 €	0,92%
SALAZIE	14 130 €	0,59%
SAINT-PHILIPPE	10 060 €	0,42%
TOTAL	2 401 487 €	100%

Entrés au
capital le
30/11/2012

▪ 2017 : Cession d'actions et entrée de 3 nouveaux actionnaires

Le TCO, la ville de Saint-Paul et la CIREST ont délibérées, respectivement en date du 13 juillet 2015, 30 juin 2016 et 24 novembre 2016, afin de mettre en œuvre une procédure d'achat d'actions auprès de l'actionnaire majoritaire de la SPL MARAINA, la Région Réunion.

La Région Réunion a délibéré favorablement le 08 novembre 2016 pour le TCO et Saint Paul ainsi que le 21 mars 2017 pour la CIREST, approuvant la cession de 150 000 de ses actions, moyennant le prix d'un (1) euro par action en faveur de la commune de Saint Paul (50 000), du TCO (50 000) et de la CIREST (50 000).

A l'issue de ces procédures d'achat, la Région Réunion reste actionnaire majoritaire, et détient désormais 50.26% du capital de la SPL MARAINA.

▪ 2018 : Cession d'actions et entrée de Sainte-Rose :

La commune de Sainte-Rose a fait connaître sa volonté par courrier en date du 20 mars 2018 d'entrer dans l'actionnariat de la SPL MARAINA à travers l'achat d'actions de la SPL MARAINA appartenant à la commune de Saint-Pierre ; Saint-Pierre et Sainte-Rose délibèrent respectivement les 25 juin 2018 et 12 avril 2018.

L'agrément de la cession d'actions a été donnée en Conseil d'Administration le 17 décembre 2018.

- 2021 : Procédure d'augmentation du capital et élargissement de l'actionnariat avec l'entrée au capital de la Commune du Tampon

L'examen des comptes annuels du dernier exercice clos le 31 décembre 2019, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire le 28 septembre 2020, révèle que les capitaux propres sont portés à 604.601 €uros et sont ainsi devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à l'article L.225-248 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration a donc convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire qui a eu lieu le 27 janvier 2021 afin de statuer sur une éventuelle dissolution anticipée de la société.

A l'unanimité des actionnaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale Extraordinaire a validé la continuité d'exploitation de la SPL MARAINA.

La société est donc tenue au plus tard à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas été imputées sur les réserves, soit de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Par une Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mars 2021, les actionnaires ont décidé dans un délai maximum de 26 mois et dans la limite d'un plafond maximum de TROIS MILLIONS TROIS CENT MILLE EUROS (3 300 000 €) euros, d'une ou plusieurs augmentations du capital social en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par création et émission, avec ou sans prime d'émission, d'actions ordinaires et a donné délégation au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations associées.

Ainsi, Le Conseil d'administration du 7 avril 2021 a décidé d'user de cette délégation et décidé en conséquence d'une première augmentation de capital en numéraire d'un montant de 2,1 M€ par l'émission de 2,1 millions d'actions nouvelles d'un euro de valeur nominale chacune avec une date limite de versement au **04 mai 2021 minuit**.

Le Conseil d'Administration du 12 mai 2021 a ainsi procédé à l'étude des bulletins de souscription reçus, et aux certificats de dépôt établis par la BFCOI et au décompte des sommes versées à l'appui de ces souscriptions, faisant ressortir que :

- **La Région Réunion**, a déclaré vouloir souscrire à 1 600 000 actions nouvelles, et a procédé au versement de 1 600 000 €uros.
- **La commune du Tampon agréée à l'unanimité en qualité de nouvel actionnaire** a déclaré vouloir souscrire à 100 000 actions nouvelles, et a procédé au versement de 100 000 €uros.
- **La commune de Sainte-Marie agréée à l'unanimité en qualité de nouvel actionnaire** a déclaré vouloir souscrire à 10 000 actions nouvelles, mais n'a pas procédé au versement de la somme 10 000 €uros dans les délais. Elle pourra donc être bénéficiaire lors d'une autre tranche d'augmentation du capital.

Le Conseil d'Administration, a donc décidé de répartir 1 700 000 actions au profit des collectivités suivantes :

- La Région Réunion à hauteur de 1 600 000 actions, soit la somme de 1,6 M€,
- La commune du Tampon, nouvel actionnaire, à hauteur de 100 000 actions soit la somme de 100 K€,

L'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2021 a constaté cette augmentation de capital et n'a pas émis de remarque.

Le capital social est ainsi passé de 2.401.487 € à 4.101.487 € et les statuts ont également été modifiés en conséquence.

▪ 2022 : Réduction du capital et nouvelle phase d'augmentation de capital

Afin d'assainir la situation financière de la Société et de reconstituer ses fonds propres, il a été acté de procéder en premier lieu à une réduction du montant du capital social d'une somme de 4.085.081,052 euros par absorption à due concurrence des pertes sociales ; et ensuite d'augmenter le capital social pour le porter à un montant au moins égal au minimum légal (à savoir 150.000 €).

La réduction de capital a ainsi été réalisée lors de l'AGE du 30 novembre 2022 par voie de diminution de 1 euro à 0,004 euros du nominal des actions.

Le capital social a ainsi été ramené à la somme de 16.405,948 euros divisé en 4.101.487 actions de 0,004 € de valeur nominale chacune réparties comme suit :

LISTES DES ACTIONNAIRES	MONTANTS DU CAPITAL (en €)	% CAPITAL
REGION REUNION	2 807 027 €	68,44%
SAINT-PIERRE	143 960 €	3,51%
SAINT-ANDRE	103 634 €	2,53%
CINOR	100 000 €	2,44%
CASUD	100 000 €	2,44%
LE TAMPON	100 000 €	2,44%
SAINT-LOUIS	98 910 €	2,41%
LE PORT	76 296 €	1,86%
SAINT -JOSEPH	67 018 €	1,63%
SAINT -BENOIT	66 374 €	1,62%
SAINT-LEU	57 938 €	1,41%
LA POSSESSION	52 484 €	1,28%
TCO	50 000 €	1,22%
SAINT-PAUL	50 000 €	1,22%
CIREST	50 000 €	1,22%
SAINTE-SUZANNE	43 428 €	1,06%
L'ÉTANG-SALE	26 532 €	0,65%
PETITE-ILE	22 564 €	0,55%
BRAS-PANON	22 056 €	0,54%
SALAZIE	14 130 €	0,34%
TROIS-BASSINS	13 614 €	0,33%
ENTRE-DEUX	11 426 €	0,28%
SAINT-PHILIPPE	10 060 €	0,25%
PLAINE-DES-PALMISTES	9 036 €	0,22%
SAINTE-ROSE	5 000 €	0,12%
TOTAL	4 101 487 €	100%

Cette opération a eu pour effet de réduire le capital au-dessous du minimum légal, lequel s'élève à la somme de 150.000 euros en application de l'article L1522-3 du CGCT.

En conséquence, la réduction de capital a été décidée sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à porter le capital social au moins au niveau du minimum légal.

NOUVELLE PHASE D'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR APPORTS EN NUMERAIRE :

En conséquence de l'opération de réduction de capital validée lors de l'AGE du 30 novembre 2022 précédemment exposée et à son issue, il a été convenu de porter le capital à un montant au moins égal au niveau du minimum légal et suffisant pour reconstituer les capitaux propres de la Société.

Par décision du Conseil d'Administration du 13 décembre 2022 (par délégation de l'AGE du 24 mars 2021), il a ainsi été lancé une seconde tranche d'augmentation de capital d'un montant de 833.000 € avec une date limite de souscription fixée au 28 février 2023.

- 2023 : Nouvelles phases d'augmentation de capital et entrée de 3 nouveaux actionnaires

Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2022 avait lancé une seconde tranche d'augmentation de capital d'un montant de 833.000 € avec une date limite de souscription au 28 février 2023.

Afin de laisser le temps à certains actionnaires de souscrire et en particulier de délibérer, le Conseil d'Administration du 14 février 2023 est venu prolonger la date limite de souscription initiale du 28 février 2023 au 17 mars 2023 à minuit.

Ainsi, à l'issue de cette nouvelle période de souscription, le Conseil d'Administration du 22 mars 2023, a constaté que le montant des souscriptions recueillies, après expiration du délai de souscription, en ce compris les actions réparties par le Conseil d'Administration, s'élevait à 750.000 €, soit 187. 500.000 actions, représentant plus des trois quarts de l'augmentation de capital de 933.000 euros, et a donc décidé de limiter cette augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies, soit à 750.000 euros et détaillée ci-dessous :

- La Région Réunion, a souscrit à hauteur de 125.000.000 actions, soit 500.000 €
- La CASUD, a souscrit à hauteur de 25.000.000 actions soit 100.000 €
- La Commune de Saint Pierre, a souscrit à hauteur de 12.500.000 actions soit 50.000 €
- La CIVIS, nouvel actionnaire, a souscrit à hauteur de 25.000.000 actions soit 100.000 €.

A l'issue de ce Conseil d'Administration du 22 mars 2023, le nouveau capital social s'établit donc à 766.405,948 € avec l'entrée à l'actionnariat de la CIVIS, 26^{ème} actionnaire de la SPL MARAINA.

Lors du Conseil d'administration du 13 avril 2023, il a été décidé d'user à nouveau de la délégation octroyée au Conseil d'Administration et donnée lors de l'AGE du 24 mars 2021 pour réaliser une nouvelle phase d'augmentation de capital d'un montant maximum de 133.000 € par l'émission de 33.250.000 actions nouvelles de 0,004 € de valeur nominale chacune à libérer en numéraire avec une date limite de souscription fixée au 12 mai 2023 à minuit.

Le Conseil d'Administration du 17 mai 2023, constatant que le montant des souscriptions recueillies, après expiration du délai de souscription, s'élève à 70.000 €, soit 17.500.000 actions, et représentant moins des trois quarts de l'augmentation de capital de 133.000 €, a décidé de la non-réalisation de cette augmentation de capital.

Par conséquence, le Conseil d'Administration du 17 mai 2023 a décidé le lancement d'une quatrième tranche d'augmentation de capital en numéraire d'un montant de 133.000 € par

l'émission de 33.250.000 actions nouvelles de 0,004 € de valeur nominale chacune à libérer en numéraire avec une date limite de souscription fixée au 23 juin 2023 à minuit.

La délégation de compétence octroyée au Conseil d'Administration et donnée lors de l'AGE du 24 mars 2021 pour une durée de 26 mois pour réaliser une augmentation de capital d'un montant maximum de 3,3 M€ s'achevant le 23 mai 2023, il revenait à l'Assemblée Générale Extraordinaire de constater ou non la réalisation de cette quatrième tranche d'augmentation de capital.

L'AGE du 29 juin 2023 s'est ainsi réunie et a constaté que le montant des souscriptions recueillies, après expiration du délai de souscription s'élevait à 131.373,80 €, représentant plus des trois quarts de l'augmentation de capital de 133.000 €, et a donc décidé de limiter cette augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies, soit à 131.373,80 € et répartie de la sorte :

- La Commune de Ste-Suzanne, a souscrit à hauteur de 5.000.000 actions, soit 20.000 €
- La Commune de St-Paul, a souscrit à hauteur de 2.843.450 actions, soit 11.373,80 €
- Le SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DE LA REUNION, nouvel actionnaire, a souscrit à hauteur de 12.500.000 actions soit 50.000 €
- La Commune de Saint-Denis, nouvel actionnaire, a souscrit à hauteur de 12.500.000 actions soit 50.000 €

A l'issue de cette AGE du 29 juin 2023, le nouveau capital social s'établit donc à 897.779,748 € avec l'entrée à l'actionnariat de la Mairie de Saint-Denis et du Syndicat Mixte de Transport de la Réunion, portant à 28 le nombre d'actionnaires de la SPL MARAINA.

La **recapitalisation de la SPL MARAINA** lancée en 2021 se clôture donc en 2023 par :

- La **finalisation d'une première tranche d'augmentation de capital** avec :
 - La souscription de la REGION REUNION à hauteur de 1.600.000 €,
 - L'entrée au capital de LA COMMUNE DU TAMPON à hauteur de 100.000 €,
- Puis la **réduction du capital** par réduction de la valeur nominale de l'action de 1€ à 0,004 €,
- Et enfin la **finalisation des tranches 2 et 4 d'augmentation de capital** avec :
 - La souscription de la REGION REUNION à hauteur de 500.000 €,
 - La souscription de la CASUD à hauteur de 100.000 €,
 - La souscription de la commune de SAINT-PIERRE à hauteur de 50.000 €,
 - L'entrée au capital de LA CIVIS à hauteur de 100.000 €,
 - La souscription de la commune de SAINTE-SUZANNE à hauteur de 20.000 €,
 - La souscription de la commune de SAINT-PAUL à hauteur de 11.373,80 €,
 - L'entrée au capital de commune de DE SAINT-DENIS à hauteur de 50.000 €,
 - L'entrée au capital du SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DE LA REUNION à hauteur de 50.000 €.

Le nouveau capital social s'établit ainsi à 897.779,748 € réparti de la sorte :

ACTIONNAIRE	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT CAPITAL	% CAPITAL
REGION REUNION	127 807 027	511 228,108 €	56,944%
CASUD	25 100 000	100 400,000 €	11,183%
CIVIS	25 000 000	100 000,000 €	11,139%
SAINT-PIERRE	12 643 960	50 575,840 €	5,633%
SAINT-DENIS	12 500 000	50 000,000 €	5,569%
SMTR	12 500 000	50 000,000 €	5,569%
SAINTE-SUZANNE	5 043 428	20 173,712 €	2,247%
SAINT-PAUL	2 893 450	11 573,800 €	1,289%
SAINT-ANDRE	103 634	414,536 €	0,046%
CINOR	100 000	400,000 €	0,045%
LE TAMPON	100 000	400,000 €	0,045%
SAINT-LOUIS	98 910	395,640 €	0,044%
LE PORT	76 296	305,184 €	0,034%
SAINT -JOSEPH	67 018	268,072 €	0,030%
SAINT -BENOIT	66 374	265,496 €	0,030%
SAINT-LEU	57 938	231,752 €	0,026%
LA POSSESSION	52 484	209,936 €	0,023%
TCO	50 000	200,000 €	0,022%
CIREST	50 000	200,000 €	0,022%
L'ÉTANG-SALE	26 532	106,128 €	0,012%
PETITE-ILE	22 564	90,256 €	0,010%
BRAS-PANON	22 056	88,224 €	0,010%
SALAZIE	14 130	56,520 €	0,006%
TROIS-BASSINS	13 614	54,456 €	0,006%
ENTRE-DEUX	11 426	45,704 €	0,005%
SAINT-PHILIPPE	10 060	40,240 €	0,004%
PLAINE-DES-PALMISTES	9 036	36,144 €	0,004%
SAINTE-ROSE	5 000	20,000 €	0,002%
TOTAL	224 444 937	897 779,748 €	100,000%

-
- 2024 : pas de modification de l'actionnariat
-

La composition des organes de gouvernance de la société au 31/12/2024

▪ **Le Conseil d'Administration**

La SPL est administrée par un Conseil d'Administration de 17 membres dont les sièges sont répartis en proportion du capital respectivement détenu par chaque collectivité territoriale, soit depuis l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2023 :

- *Neuf sièges pour le Conseil Régional*
- *Un siège pour la commune de Saint-Pierre*
- *Un siège pour la CIVIS*
- *Un siège pour la CASUD*
- *Un siège pour la commune de Saint-Denis*
- *Un siège pour le Syndicat Mixte des Transports de la Réunion (devenu Île de La Réunion Mobilité)*
- *Trois sièges pour les représentants de l'Assemblée Spéciale*

Composition du Conseil d'Administration du 1^{er} janvier 2024 au 2 juillet 2024 :

Pour la REGION REUNION :

- Fabrice HOARAU
- Virginie GOBALOU-ERAMBRANPOULLE
- Jean-Bernard MARATCHIA
- Céline SITOUZE
- Wilfrid BERTILE
- Normane OMARJEE
- Patrice BOULEVART
- Jean-Pierre CHABRIAT
- Maya CESARI

Pour la CASUD :

- Axel VIENNE

Pour la CIVIS:

- Olivier NARIA

Pour la commune de SAINT-PIERRE :

- Denise HOARAU

Pour la commune de SAINT-DENIS :

- Ericka BAREIGTS

Pour ÎLE DE LA REUNION MOBILITÉ (ex-SMTR) :

- Anne-Marie PAPY

Pour les représentants de l'ASSEMBLEE SPECIALE :

- Henri Claude HUET (Commune de Saint-Joseph)
- Jean-Bernard LATCHIMY (Commune de Bras-Panon)
- Gérald JAURES (Commune de Sainte-Suzanne)

Composition du Conseil d'Administration du 3 juillet 2024 au 31 décembre 2024 (modification des représentants de l'Assemblée Spéciale au CA votée lors de l'Assemblée Spéciale du 20 juin 2024 et approuvée par le CA du 3 juillet 2024):

Pour la REGION REUNION :

- Fabrice HOARAU
- Virginie GOBALOU-ERAMBRANPOULLE
- Jean-Bernard MARATCHIA
- Céline SITOUZE
- Wilfrid BERTILE
- Normane OMARJEE
- Patrice BOULEVART
- Jean-Pierre CHABRIAT
- Maya CESARI

Pour la CASUD :

- Axel VIENNE

Pour la CIVIS:

- Olivier NARIA

Pour la commune de SAINT-PIERRE :

- Denise HOARAU

Pour la commune de SAINT-DENIS :

- Ericka BAREIGTS

Pour ÎLE DE LA REUNION MOBILITÉ (ex-SMTR) :

- Anne-Marie PAPY

Pour les représentants de l'ASSEMBLEE SPECIALE :

- Jean-Bernard LATCHIMY (Commune de Bras-Panon)
- Gérald JAURES (Commune de Sainte-Suzanne)
- Victorien JUSTINE (Commune de la Plaine des Palmistes)

▪ **L'Assemblée Spéciale**

L'Assemblée Spéciale réunit les collectivités territoriales et les groupements de collectivités territoriales qui ont une participation au capital trop réduite, qui ne leur permet pas de bénéficier d'une représentation directe au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Spéciale comprend un délégué de chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales y participant.

Elle vote son règlement, élit son président et désigne également en son sein les représentants qui siègent au Conseil d'Administration (Art. 29 des Statuts de la SPL MARAINA).

Membres de l'Assemblée Spéciale pour l'année 2024 :

COLLECTIVITES	REPRESENTANTS
SAINTE-SUZANNE	Gérald JAURES
SAINT-PAUL	Julius METANIRE
SAINT-ANDRE	Laurent RAMASSAMY
CINOR	Benjamin THOMAS
LE TAMPON	Patrice THIEN-AH-KOON puis Jean-Pierre THERINCOURT à compter de l'AS du 30/08/2024 (désigné par DCM du 31/07/2024)
SAINT-LOUIS	Marie Julie DIJOUX
LE PORT	Jasmine BETON
SAINT-JOSEPH	Henri-Claude HUET
SAINT-BENOÎT	Michèle MARIAYE
SAINT-LEU	Rahfick BADAT
LA POSSESSION	Maxime FROMENTIN
TCO	Bruno DOMEN
CIREST	Laurent PAPAYA
ETANG-SALE	Stephenson LALLEMAND
PETITE-ÎLE	Nicolas ETHEVE
BRAS-PANON	Jean Bernard LATCHIMY
SALAZIE	Yann MAILLOT
TROIS-BASSINS	Daniel PAUSE
ENTRE-DEUX	André DUPREY
SAINT-PHILIPPE	Edwand DAMOUR
PLAINE DES PALMISTES	Victorien JUSTINE
SAINTE-ROSE	Dominique PANAMBALOM

Lors de l'Assemblée Spéciale du 20 juin 2024 a eu lieu :

- l'élection du président de l'Assemblée Spéciale et à l'unanimité des voix présentes et représentées : Monsieur Jean-Bernard LATCHIMY a été élu Président de l'Assemblée Spéciale pour la période 2024-2025, jusqu'à la tenue de l'instance qui suivra l'Assemblée Générale Ordinaire 2025,
- la désignation des 3 représentants qui siègent au Conseil d'Administration jusqu'à la tenue de l'instance qui suivra l'Assemblée Générale Ordinaire 2025 :
 - o Jean-Bernard LATCHIMY (Commune de Bras-Panon)
 - o Gérald JAURES (Commune de Sainte-Suzanne)
 - o Victorien JUSTINE (Commune de la Plaine des Palmistes).

▪ **L'Assemblée Générale**

Elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.
Les collectivités actionnaires de la Société sont représentées aux Assemblées Générales par un délégué ayant reçu pouvoir à cet effet.

Les représentants des actionnaires pour l'année 2024 :

COLLECTIVITES	REPRESENTANTS
REGION REUNION	Fabrice HOARAU
CASUD	Axel VIENNE
CIVIS	Olivier NARIA
SAINT-PIERRE	Denise HOARAU
SAINT-DENIS	Ericka BAREIGTS
ILE DE LA REUNION MOBILITE	Anne-Marie PAPY
SAINTE-SUZANNE	Gérald JAURES
SAINT-PAUL	Julius METANIRE
SAINT-ANDRÉ	Laurent RAMASSAMY
CINOR	Benjamin THOMAS
LE TAMPON	Patrice THIEN-AH-KOON puis Jean-Pierre THERINCOURT (par DCM du 31/07/2024)
SAINT-LOUIS	Kelly BELLO puis Jean-Michel FLORENCY (par DCM du 01/10/2024)
LE PORT	Jasmine BETON
SAINT-JOSEPH	Henri-Claude HUET
SAINT-BENOIT	Michèle MARIAYE
SAINT-LEU	Rahfick BADAT
LA POSSESSION	Maxime FROMENTIN
TCO	Bruno DOMEN
CIREST	Laurent PAPAYA
L'ETANG-SALE	Stephenson LALLEMAND
PETITE-ILE	Nicolas ETHEVE
BRAS-PANON	Nina ROGER
SALAZIE	Yann MAILLOT
TROIS-BASSINS	Daniel PAUSE
ENTRE-DEUX	André DUPREY
SAINT-PHILIPPE	Edwand DAMOUR
PLAINE-DES-PALMISTES	Victorien JUSTINE
SAINTE ROSE	Dominique PANAMBALOM

Situation et évolution de la gouvernance en 2024 :

Au cours de l'année 2024 :

- ❖ Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois ;
- ❖ L'Assemblée Spéciale s'est réunie 4 fois ;
- ❖ L'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie une fois ;
- ❖ Le Comité Technique et d'Engagement s'est réuni 8 fois ;
- ❖ Le Comité de Contrôle Analogue s'est réuni 9 fois.



BILAN 2024 DU PÔLE TECHNIQUE

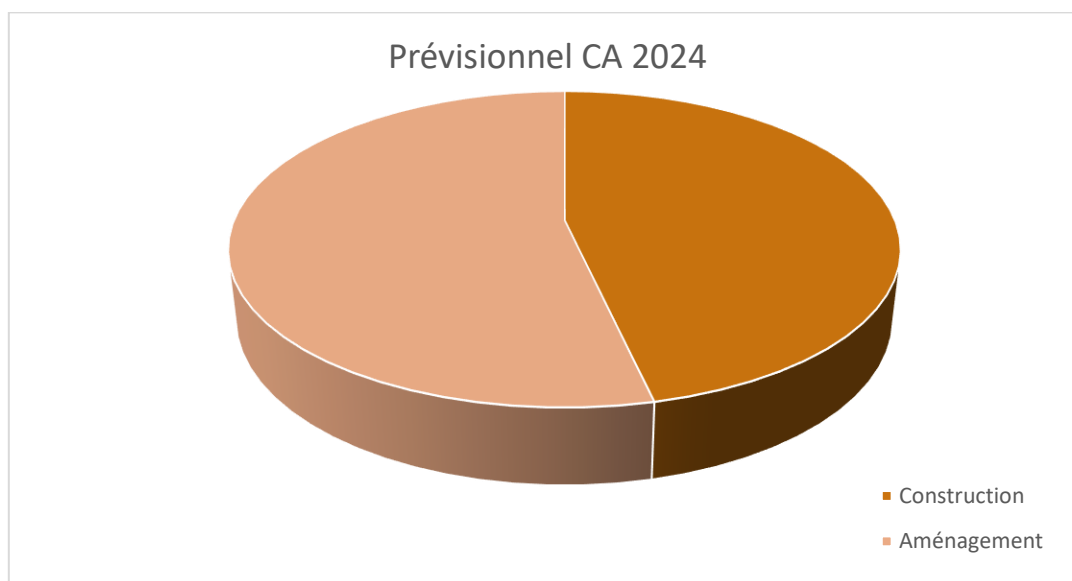


BILAN DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE

Rappel du prévisionnel financier de l'activité opérationnelle pour 2024

Le budget prévisionnel du chiffre d'affaires de l'année 2024 s'élevait à **1 806K€ HT** et se répartissait entre les activités « construction » et « aménagement » de la manière suivante:

Prévisionnel CA 2024	Montant en HT€	En %
Construction	838 639	46,44%
Aménagement	967 174	53,56%
TOTAL	1 805 813	100%



Bilan financier de l'activité opérationnelle pour 2024

Le montant du chiffre d'affaires pour l'année **2024** est de **1 679 K€** contre 1 772 K€ en 2023, **soit une diminution de 5%** se répartissant de la manière suivante :

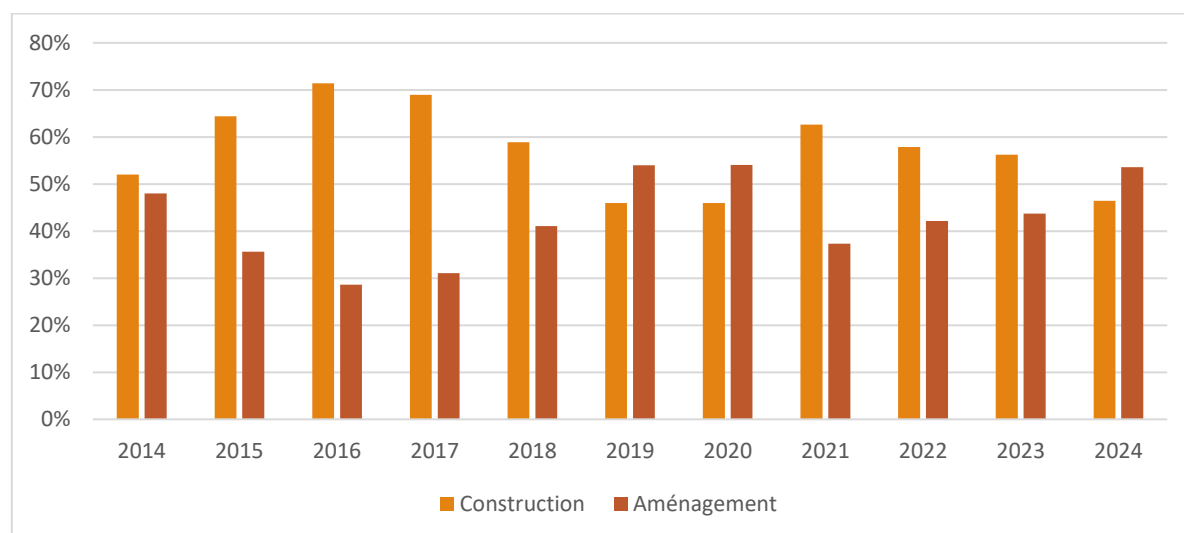
CA	PREVISIONNEL 2024	REALISE 2024 AVEC FAE	FAE ANTERIEURES NON FACTUREES IMPUTEES AU CA 2024	REALISE 2024 HORS FAE
Construction	839 K€	779 K€	-116 K€	895 K€
Aménagement	967 K€	900 K€	-	900 K€
TOTAL	1 806 K€	1 679 K€	-116 K€	1 795 K€

Les chiffres font état d'une diminution du CA sur 2024 alors que **la production est supérieure de 23k€** : une FAE (Facture A Etablir), comptabilisée sur l'exercice budgétaire 2023, n'a pu être facturée en 2024 et vient donc réduire le CA comptable de 116 K€.

Sans cette FAE, le CA comptable aurait été de 1 795 K€, soit **99.39% du budget prévisionnel**.

Par métiers :

CA	2023		2024	
Construction	997 K€	56,26%	779 K€	46,40%
Aménagement	775 K€	43,74%	900 K€	53,60%
TOTAL	1 772 K€	100%	1 679 K€	100%



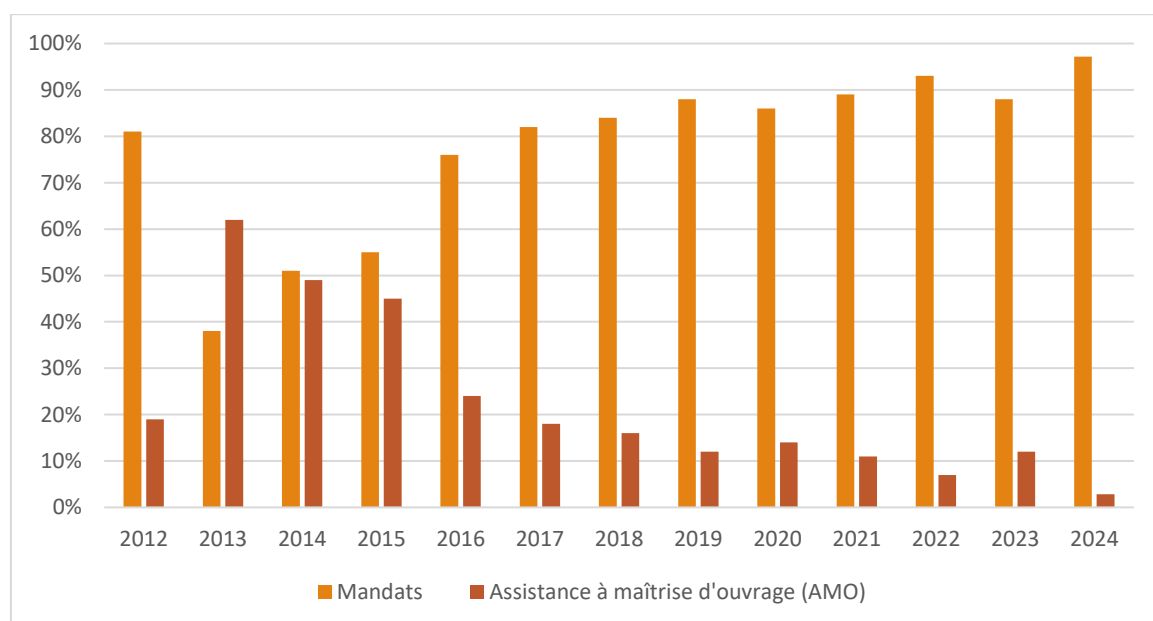
L'activité Construction représente **46%** du chiffre d'affaires de la Société et l'activité Aménagement **54%**.

Il s'agit d'une inversion de la tendance habituelle avec l'activité construction qui génère un chiffre d'affaires moins important, diminué significativement par la reprise de provisions comptables relatives à la FAE de 116K€.

Hors comptabilisation de cette FAE de 116K€, le chiffre d'affaires se répartit équitablement entre les deux activités.

Par type de conventionnement :

CA Réalisé	2023		2024	
Mandat Construction	971 K€	54,80%	756 K€	45,03%
AMO Construction	26 K€	1,47%	23 K€	1,37%
Mandat Aménagement	597 K€	33,69%	875 K€	52,11%
AMO Aménagement	178 K€	10,05%	25 K€	1,49%
TOTAL	1 772 K€	100%	1 679 K€	100%



Au fil des années, la tendance se confirme : les actionnaires confient davantage de mandat complet (avec gestion des marchés publics et des finances de l'opération) que de simples contrats d'AMO.

Par actionnaires :

	2023		2024	
La Possession	1 K€	0,06%		
Saint-Louis	1 K€	0,06%	53 K€	3,16%
Saint-Joseph	5 K€	0,28%	110 K€	6,55%
Saint-Philippe	8 K€	0,45%	0 K€	0,00%
La Plaine des Palmistes	11 K€	0,62%	54 K€	3,22%
Salazie	13 K€	0,73%	9 K€	0,51%
Etang-Salé	24 K€	1,35%	38 K€	2,24%
Saint-Pierre	27 K€	1,52%	15 K€	0,89%
Petite Ile	47 K€	2,65%	126 K€	7,48%
Trois Bassins	48 K€	2,71%	23 K€	1,36%
Sainte-Suzanne	51 K€	2,88%	77 K€	4,61%
TCO	61 K€	3,44%	44 K€	2,61%
Sainte-Rose	68 K€	3,84%	4 K€	0,21%
Entre-Deux	79 K€	4,46%	4 K€	0,22%
Le Tampon			46 K€	2,75%
SMTR			20 K€	1,18%
Saint-Denis			29 K€	1,71%
CASUD	449 K€	25,34%	329 K€	19,60%
TOTAL HORS REGION REUNION	893 K€	50,40%	979 K€	58,30%
TOTAL REGION REUNION	879 K€	49,60%	700 K€	41,70%
TOTAL	1 772 K€	100%	1 679 K€	100%

Analyse

L'année 2024 marque une étape importante dans la consolidation des acquis des années précédentes, tout en affirmant la pertinence des choix d'organisation opérés en 2022. L'optimisation des ressources humaines et financières amorcée s'est poursuivie en 2023 puis en 2024 avec succès, permettant de consolider une équipe opérationnelle, d'améliorer la productivité et de retrouver de la rentabilité malgré un contexte toujours exigeant.

Le chiffre d'affaires prévisionnel pour 2024 était de 1,806 M€ HT, réparti équitablement entre l'activité Construction et l'activité Aménagement.

Le chiffre d'affaires réalisé, hors prise en compte de la FAE non facturée, s'élève à 1,795 M€ HT soit un taux de réalisation de 99.39%, témoignant d'une gestion rigoureuse des projets et d'un suivi opérationnel soutenu.

Plusieurs opérations ont connu des avancements supérieurs aux prévisions et ont permis de générer un chiffre d'affaires plus important. A contrario, certaines opérations n'ont pas connu la facturation prévue en début d'année.

Afin de permettre une analyse détaillée de l'activité, les écarts négatifs entre le CA prévisionnel et le CA réalisé sont fournis dans les pages suivantes avec les raisons de cette différence.

Ensuite, l'analyse territoriale met en évidence une évolution significative avec une part grandissante de certaines collectivités partenaires, avec de projets générateurs d'important chiffre d'affaires.

La Région Réunion représente désormais 41,70 % du chiffre d'affaires global (700 k€), tandis que les autres collectivités atteignent 58,30 % (979 k€). Parmi celle-ci, on notera la confiance des plus petites collectivités comme Saint-Joseph (110 k€), Petite Île (126 k€) et Sainte-Suzanne (77 k€), qui traduisent la pertinence de l'outil comme levier pour permettre la réalisation de leurs projets structurants.

Malgré ces progrès, les défis demeurent sur certains projets complexes ou anciens, en particulier ceux en phase de réception ou de Garantie de Parfait Achèvement (GPA), dont la rentabilité reste faible. La gestion des marchés infructueux demeure également un enjeu majeur, en raison d'une valorisation insuffisante du temps consacré aux relances de procédure.

La dynamique positive amorcée en 2022 et poursuivie en 2023, s'est donc confirmée en 2024, et les perspectives pour 2025 s'annoncent prometteuses grâce aux efforts d'optimisation continus et à l'implication renforcée des équipes ayant acquis de l'expérience.

▪ **Pour les missions d'études aménagement :**

Le chiffre d'affaires est de **25 K€** en 2024 avec un prévisionnel de 24 K€.

Parmi les aléas opérationnels constatés en cours d'année qui justifient une perte de recettes sur l'activité études par rapport au prévisionnel, il faut noter les justifications suivantes :

N°OP	MO	Intitulé OP	Prévisionnel	CA	Ecart	Justification écart
3505	MAIRIE DE SAINT JOSEPH	Acquisitions foncières rivièrè des remparts	2 625,00		- 2 625,00	En attente des consignes de la collectivité
3506	MAIRIE DE TROIS BASSINS	Démarche de marketing territorial	21 221,41	13 238,91	- 7 982,50	Décalage des prestations sur 2025

▪ **Pour les opérations en mandat aménagement :**

Le chiffre d'affaires est de **875 K€** en 2024 avec un prévisionnel estimé à **943 K€**.

Parmi les aléas opérationnels constatés en cours d'année qui justifient une perte de recettes sur l'activité Mandat d'aménagement par rapport au prévisionnel, il faut noter les justifications suivantes :

N°OP	MOA	Intitulé OP	Prévisionnel	CA	Ecart	Justification écart
3014	MAIRIE DE PETITE ILE	Redimensionnement du réseau pluvial RD31	59 346,77	55 114,36	- 4 232,41	Décalage du démarrage des travaux
3018	CASUD	Travaux de voie urbaine du Tampon	36 741,78	10 652,97	- 26 088,81	En attente des autorisations environnementales
3024	MAIRIE PLAINE DES PALMISTES	Aménagement des itinéraires cyclables	60 982,08	54 012,38	- 6 969,70	Remise en cause de la phase 2 par la collectivité nous empêchant de poursuivre une partie de la mission
3026	MAIRIE DE SAINT PIERRE	Rénovation jetée/Etude aménagement de l'Avant-Port	9 507,06	526,67	- 8 980,39	En attente des autorisations pour travaux maritimes

3028	MAIRIE DE TROIS BASSINS	Aménagement et valorisation de place de l'Eglise	17 162,25	9 659,01	- 7 503,24	Modification importante du programme nécessitant de revoir le marché de maîtrise d'œuvre
3035	MAIRIE DE SAINT JOSEPH	Cimetière du centre-ville	71 200,70	34 354,45	- 36 846,25	Avancement opérationnel dans les études retardé par des difficultés de paiement
3036	MAIRIE DE SAINT JOSEPH	Cimetière de Vincenzo	48 096,94	24 504,38	- 23 592,56	Avancement opérationnel dans les études retardé par des difficultés de paiement
3037	MAIRIE DE SAINT JOSEPH	Aménagement de l'espace sportif Achille Grondin	42 178,38	17 299,82	- 24 878,56	Avancement opérationnel dans les études retardé par des difficultés de paiement
3038	MAIRIE DE SAINT JOSEPH	Aménagement de l'espace sportif Jean Benoît Duchemann	39 462,95	16 041,06	- 23 421,89	Avancement opérationnel dans les études retardé par des difficultés de paiement
3039	MAIRIE DE SAINT JOSEPH	Aménagement de l'espace sportif Parc à Moutons	41 778,19	17 716,07	- 24 062,12	Avancement opérationnel dans les études retardé par des difficultés de paiement
3042	MAIRIE DE SAINTE SUZANNE	L'aménagement du centre-ville de Sainte-Suzanne	70 930,86	55 515,60	- 15 415,26	Démarrage de la convention décalée d'un trimestre

Comme chaque année, l'activité « aménagement » doit faire face à de nombreux aléas avec des modifications de programmes, des temps d'études plus longs que prévus et avec des procédures réglementaires longues.

Il faut noter également un faible niveau de rémunération sur certaines opérations liées à une sous-estimation du temps passé ou un planning global de certaines conventions parfois trop optimiste.

Enfin, sur plusieurs opérations nouvelles, des difficultés de paiement ont eu pour conséquence de retarder l'avancement opérationnel.

Malgré tout, les équipes du service aménagement ont réussi à produire à hauteur de 93,07 % du prévisionnel.

Les retards observés sur certaines opérations ont été partiellement compensés par la nouvelle opération pour la commune du Tampon (« Aménagement du parc du Volcan ») et par un meilleur avancement sur les 2 mandats confiés par la CASUD pour l'aménagement de 2 ZAE au Tampon.

▪ **Pour les opérations en mandat construction :**

Le chiffre d'affaires est de **756 K€** en 2024 avec un prévisionnel de 803 K€.

L'année 2024 a permis de stabiliser les effectifs de l'activité construction composée au 31 décembre d'un référent d'activité et de 3 chargés d'opération avec deux qui sont arrivés en septembre dont un en remplacement d'un salarié ayant quitté l'entreprise en fin d'année.

Globalement, les équipes ont réussi à produire 92,84% du prévisionnel (106,67% sans la prise en compte comptable de la FAE de -116k€).

Dans la continuité de la tendance de l'année 2023, il y a moins de rejet de factures que les années précédentes, signe d'un meilleur suivi financier et d'un meilleur suivi général des opérations.

D'un point de vue opérationnel, les difficultés sont similaires à celles observées sur les années précédentes:

- De nombreux aléas de chantier sur les projets de réhabilitation (80% du portefeuille) souvent dus à des études/diagnostics mal réalisés ;
- Du retard (de plusieurs mois parfois) engendré par l'inertie des collectivités pour valider ou donner les autorisations de lancer les étapes suivantes dans la conduite de mandat :
 - Planification de commission d'appel d'offres ;
 - Obtention d'une autorisation de signer ;
 - Obtention d'une validation d'une étape de projet en phase conception ;
 - Obtention d'une validation des documents officiels (Rapport d'analyse d'offre, rapport d'avenant, décomptes généraux, soldes, proposition d'attribution, ...);
- Retard dans le paiement des appels de fonds impactant la trésorerie de l'opération et retardant le paiement des prestataires ;
- La gestion de plusieurs opérations en phase de Garantie de Parfait Achèvement (GPA) ou de clôture qui sont des phases peu rémunératrices bien qu'elles mobilisent fortement les équipes.

Dans leur ensemble, les opérations de mandat construction ont connu un avancement plutôt satisfaisant avec des aléas opérationnels ou des arrêts de chantiers ou d'opérations en études, ayant eu un impact direct sur le niveau de rémunération :

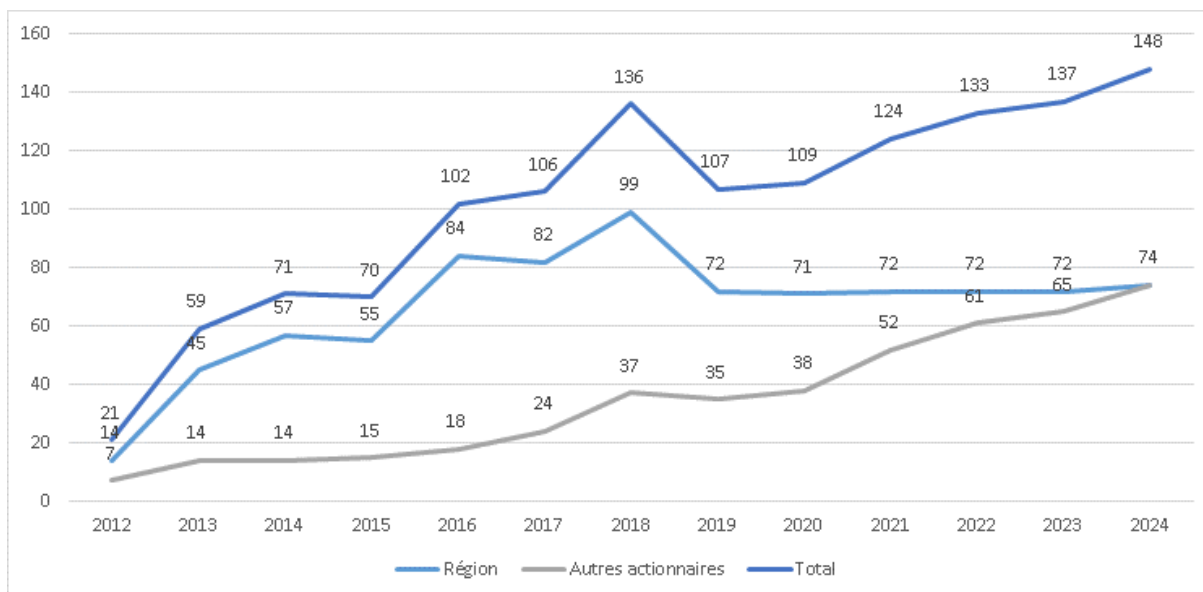
N° OP	MOA	Intitulé OP	Prévisionnel	CA	Ecart	Justification écart
2005	MAIRIE DE L'ENTRE DEUX	Réhabilitation Salle Multimédia	2 556,70	-	- 2 556,70	En attente du quitus
2017	REGION REUNION	LRG Administration	10 331,54	4 298,98	- 6 032,56	Opération en phase clôture, facturation au quitus
2019	REGION REUNION	Lycée François de Mahy	25 301,01	- 98 649,44	- 123 950,45	FAE année précédente non facturée
2021	REGION REUNION	Réhab Lycée Antoine ROUSSIN - St Louis	28 748,74	-	- 28 748,74	Opération en phase clôture, facturation au quitus
2023	REGION REUNION	Lycée Vincendo	-	- 14 036,77	- 14 036,77	Redémarrage des prestations retardé car avenant notifié fin premier semestre 2024
2024	REGION REUNION	Lycée Paul Langevin	-	- 1431,00	- 1 431,00	Redémarrage des prestations retardé car avenant notifié fin premier semestre 2024
2039	REGION REUNION	Rénovation thermique du Lycée Patu de Rosemont	27 488,15	10 327,96	- 17 160,19	Infructuosité sur les procédures de marchés publics ne permettant pas le démarrage des travaux prévu fin 2024
2040	REGION REUNION	Rénovation thermique du Lycée Paul Moreau	10 586,28	3 839,17	- 6 747,11	Infructuosité sur les procédures de marchés publics ne permettant pas le démarrage des travaux prévu en 2024
2046	REGION REUNION	Rénovation thermique du Lycée Rontaunay	8 814,27	- 24 091,06	- 32 905,33	Infructuosité sur les procédures de marchés publics ne permettant pas le démarrage des travaux prévu fin 2024 Rejet d'une ancienne facture par la collectivité à juste titre
2049	REGION REUNION	Rénovation thermique du lycée ST EXUPERY et Lycée Schoelcher	13 080,00	-	- 13 080,00	Projet suspendu en attente de la décision du maitre d'ouvrage

2052	REGION REUNION	Rénovation thermique du lycée Bois d'Olives	18 123,70	8 846,11	- 9 277,59	Prolongation de la durée de chantier. En attente de l'avenant à notre convention.
2059	REGION REUNION	Trx Réhab Lycée Roches Maigres Phase II	43 692,13	24 749,93	- 18 942,20	Phase réception prévue en 2024 décalée en 2025 suite au retard d'entreprises
2064	TERRITOIRE S DE LA COTE OUEST TCO	Centre animalier de l'Eperon	38 845,71	21 908,92	- 16 936,79	Délai de validation des études plus important que prévu
2065	REGION REUNION	Gymnase de Champ Fleuri	60 211,37	48 971,95	- 11 239,42	Décalage d'un trimestre sur le démarrage des études de conception
2066	MAIRIE DE SAINTE SUZANNE	Modernisation Stade Jimmy Touneji - Bagatelle	29 748,42	21 853,97	- 7 894,45	Erreur de prévisionnel
2067	MAIRIE DE SAINT LOUIS	Mise en oeuvre de l'Ad'AP	64 437,53	53 091,37	- 11 346,16	Erreur de prévisionnel et sur l'échéancier de la convention
2075	MAIRIE DE L'ETANG SALE	Travaux Aménag VENT ILET	47 233,33	37 580,40	- 9 652,93	Retard au démarrage des travaux

▪ **Nouvelles missions confiées à la SPL Maraina en 2024 :**

Actionnaires	Libellé d'opération	N° opération	Date de la notification	Type de convention	Rémunération en K€ TTC
SAINT DENIS	Réhabilitation et couverture des plateau sportifs de Montgaillard et Ruisseau Blanc	2076	19/08/2024	Mandat Construction	230 K€
SAINT DENIS	Réhabilitation et extension du centre social du Bas de la Rivière	2077	24/12/2024	Mandat Construction	193.5 K€
SAINT JOSEPH	Extension du cimetière du centre-ville de St Joseph	3035	07/03/2024	Mandat Aménagement	178.8 K€
SAINT JOSEPH	Extension du cimetière de Vincendo	3036	07/03/2024	Mandat Aménagement	130.9 K€
SAINT JOSEPH	Aménagement de l'espace sportif Achille Grondin	3037	07/03/2024	Mandat Aménagement	180.4 K€
SAINT JOSEPH	Aménagement de l'espace sportif Jean Benoît Duchemann	3038	07/03/2024	Mandat Aménagement	182.8 K€
SAINT JOSEPH	Aménagement de l'espace sportif Parc à Moutons	3039	07/03/2024	Mandat Aménagement	130.9 K€
REGION REUNION	Echangeur ZI4 St Pierre	3040	11/04/2024	Mandat Aménagement	375 K€
REGION REUNION	Echangeur Quartier Français Ste Suzanne	3041	11/04/2024	Mandat Aménagement	321 K€
SAINTE SUZANNE	Travaux d'aménagement du centre-ville de Ste Suzanne	3042	17/07/2024	Mandat Aménagement	287 K€
LE TAMPON	Aménagement du parc du volcan à la Plaine des Cafres	3043	24/09/2024	Mandat Aménagement	91.7K €
TOTAL					2 302 K€

Avec ces 11 nouveaux mandats signés en 2024, cela représente désormais un portefeuille de 148 opérations, réparties de la sorte :



Plusieurs propositions commerciales ont été faites en 2024 pour répondre aux besoins des actionnaires et dont certaines devraient aboutir à un mandat en 2025, comme par exemple un projet de rénovation du Parc des Expositions de Saint-Denis porté par la CINOR.

▪ **Événements imprévisibles et FAE 2024 (Factures A Etablir) :**

➤ Avenants avec la REGION REUNION (activité « construction ») :

Il convient d'abord de rappeler que, fin 2022, après de nombreux échanges avec les services de la REGION REUNION et concessions réciproques, un accord juste avait été trouvé sur la contractualisation de plusieurs avenants, concernant des prestations passées et à effectuer sur des mandats d'opérations de construction (réhabilitation/rénovation/extension de lycées, CFA,...).

N'ayant pu contractualiser ces avenants, la part des prestations réalisées au 31/12/2022 avait été comptabilisée en FAE sur l'exercice 2022.

Après passage en CPERMA de la REGION REUNION puis dans les instances de la SPL MARAINA en 2023, une partie de ces avenants avait été notifié puis facturé en 2023 sauf certains qui, ayant fait l'objet d'un passage tardif dans les instances, n'ont pu être notifiés en 2023, et ont été comptabilisés sur l'exercice 2023 dans l'attente d'une notification par la REGION et permettre ainsi leur facturation.

L'ensemble de ces avenants a bien été notifié courant 2024 mais l'un d'entre eux n'a pu être facturé sur 2024 pour un montant de 116 k€ HT car l'ensemble des prestations liées à cet avenant n'est pas réalisé.

Il vient donc en déduction du chiffre d'affaires réellement produit en 2024 puisque cette FAE 2023 sera facturée en 2025 à la fin des prestations et lors de la clôture de l'opération (Réhabilitation du lycée François de Mahy).

- Résiliation de la Convention de Maitrise d'Ouvrage déléguée par La Commune de la Possession pour le projet d'ouverture du Centre-Ville sur le littoral (opération n°3015) :

Pour rappel, par décision de son Conseil Municipal du 15 décembre 2022, la Commune de la Possession a décidé de résilier la convention de Mandat de Maitrise d'ouvrage déléguée pour son projet d'ouverture du Centre-Ville sur le Littoral.

Après réception du courrier de notification de la résiliation pour motif d'intérêt général, la SPL MARAINA a contesté ce motif et fait parvenir à la Commune une Note d'Honoraires (n°26) d'un montant total de **202 292,65 € HT** correspondant à :

- Des prestations non contractualisées par un avenant qui était en discussions depuis près de 2 ans : **113 325,00 € HT**
- Des révisions de prix sur ces prestations : **20 511,83 € HT**
- Des révisions de prix sur les prestations contractualisées : **624,53 € HT**
- Des intérêts moratoires sur les précédentes situations : **19 095,80 € HT**
- Des indemnités pour résiliation abusive (15% du contrat) : **48 735,49 € HT**

Appuyé par l'analyse juridique de Maître CHARREL, cette créance a été comptabilisée dans les comptes 2022.

Courant 2023, après plusieurs échanges avec la collectivité actionnaire et tentatives de résolution amiable, le litige a été porté à la décision du juge du Tribunal Administratif de Saint-Denis avec une requête déposée le 7 décembre 2023 par Maître CHARREL.

En 2024, les parties se sont adressées réciproquement leurs conclusions et la procédure est toujours en cours au 31 décembre 2024.

La clôture du dossier devrait ainsi intervenir à la fin du premier semestre 2025 avec une plaidoirie et une mise en délibéré pour un premier jugement rendu avant la fin de l'année 2025.

Compte tenu du litige toujours en cours, les créances et provisions ont été maintenues dans l'attente d'une décision de première instance du Tribunal Administratif.



BILAN 2024 DE L'ACTIVITE DU SERVICE JURIDIQUE ET MARCHES

BILAN 2024 DE L'ACTIVITE MARCHES PUBLICS

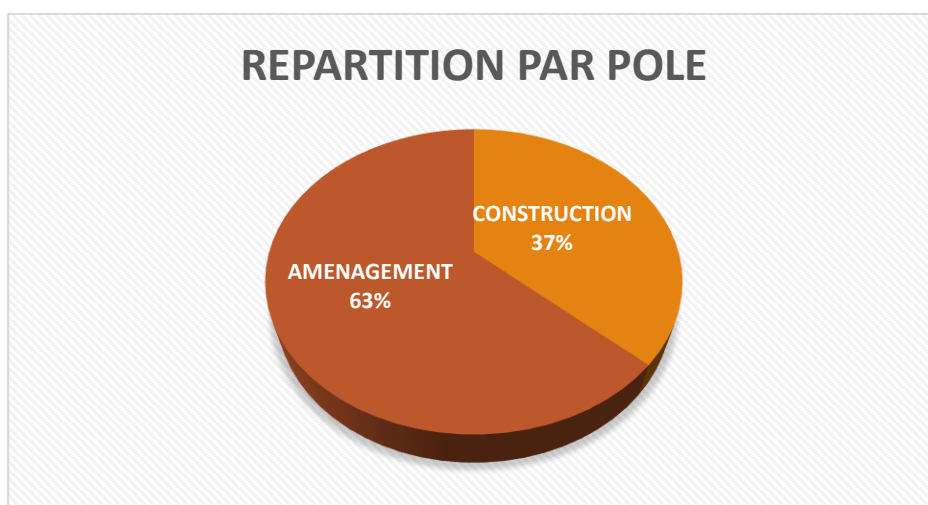
Données chiffrées sur l'activité en qualité de mandataire

En 2024, la SPL MARAINA a **notifié 79 actes d'achats** (sous forme de marchés ou lettres de commande) pour le compte de ses collectivités actionnaires en qualité de mandataire pour un montant total de **43 305 589,15 € TTC**.

1. Répartition par métier

En 2024, sur les **79 achats notifiés** par la SPL MARAINA :

- **29** concernent l'activité **Construction** pour 1 784 378,07 € TTC
- **50** concernent l'activité **Aménagement** pour 41 521 211,08 € TTC

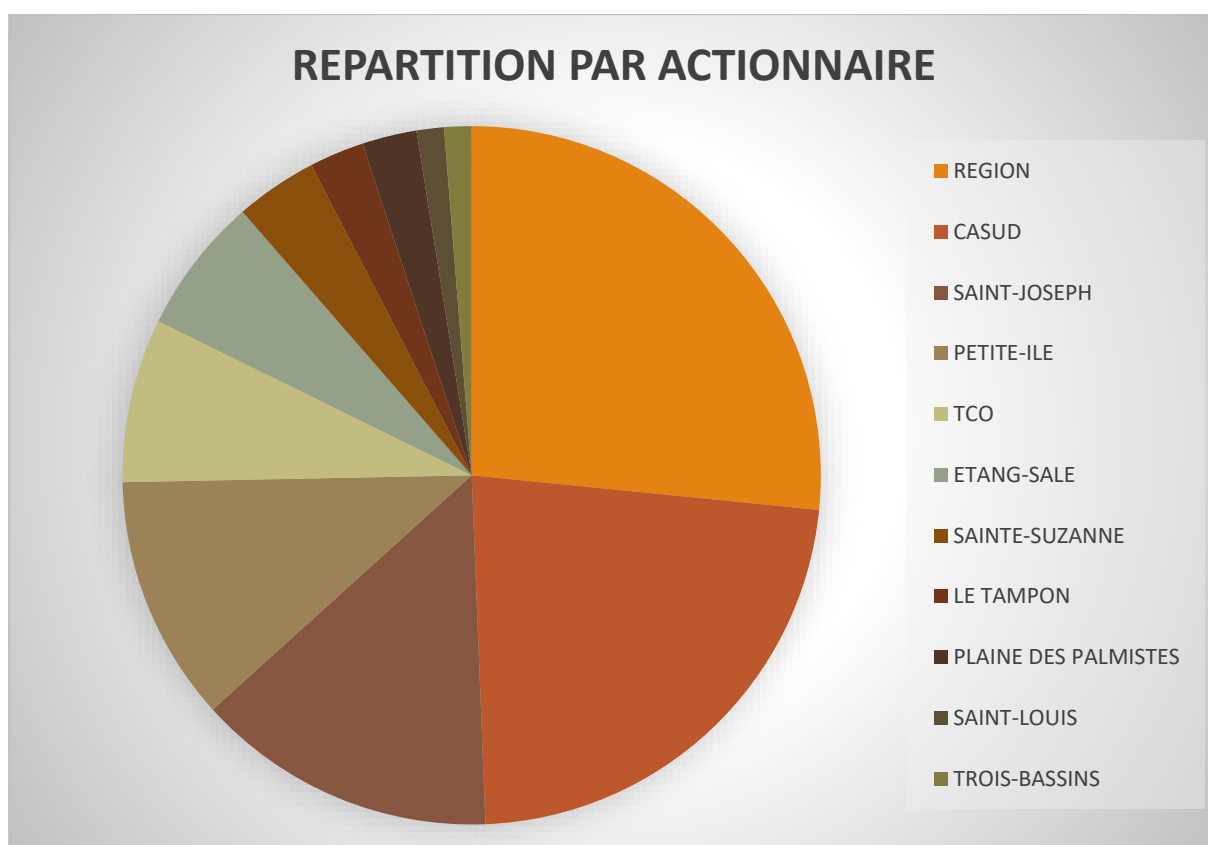


2. Répartition par type

- 23 Marchés (y/c lettres de commandes) de Travaux notifiés pour un volume financier de : **42 034 757,61 € TTC (97%)**.
- 56 Marchés (y/c lettres de commande) de prestations fournitures et services notifiés pour un volume financier de : **1 270 831,54 € TTC (3%)**.

3. Répartition par actionnaire

REGION	21		PLAINE DES PALMISTES	2
CASUD	18		TROIS BASSINS	1
PETITE ILE	9		TCO	6
ETANG-SALE	5		SAINTE SUZANNE	3
LE TAMPON	2		SAINT-JOSEPH	11
SAINT-LOUIS	1			



Les 18 marchés notifiés pour la CASUD représentent un volume financier de 34 373 803,61€ TTC (79%) et les 5 marchés notifiés pour la COMMUNE DE PETITE-ILE représentent un volume financier de 5 019 657,32 € TTC (12%).

4. Nombre d'avenants notifiés

En 2024, **33** avenants ont été notifiés dont :

- **31** avenants de plus-value pour 1 898 033,87 € TTC
- **2** avenants de moins-value pour 32 598,47 € TTC

et

- **10** concernent l'activité aménagement
- **23** concernent l'activité construction

Et dont 23 concernent la REGION REUNION et 10 avenants pour d'autres collectivités.

5. Nombre de déclarations de sous-traitance notifiées

47 demandes d'agrément ont été notifiées en 2024 dont **23** concernent des demandes initiales et **24** correspondent à des demandes modificatives.

Sur les **47** demandes d'agrément la répartition est la suivante :

- 15 pour l'activité aménagement
- 32 pour l'activité construction

6. Nombre d'exemplaire unique notifiés

11 exemplaires uniques ont été notifiés en 2024.

Données chiffrées sur l'activité du service marchés pour les besoins de la structure

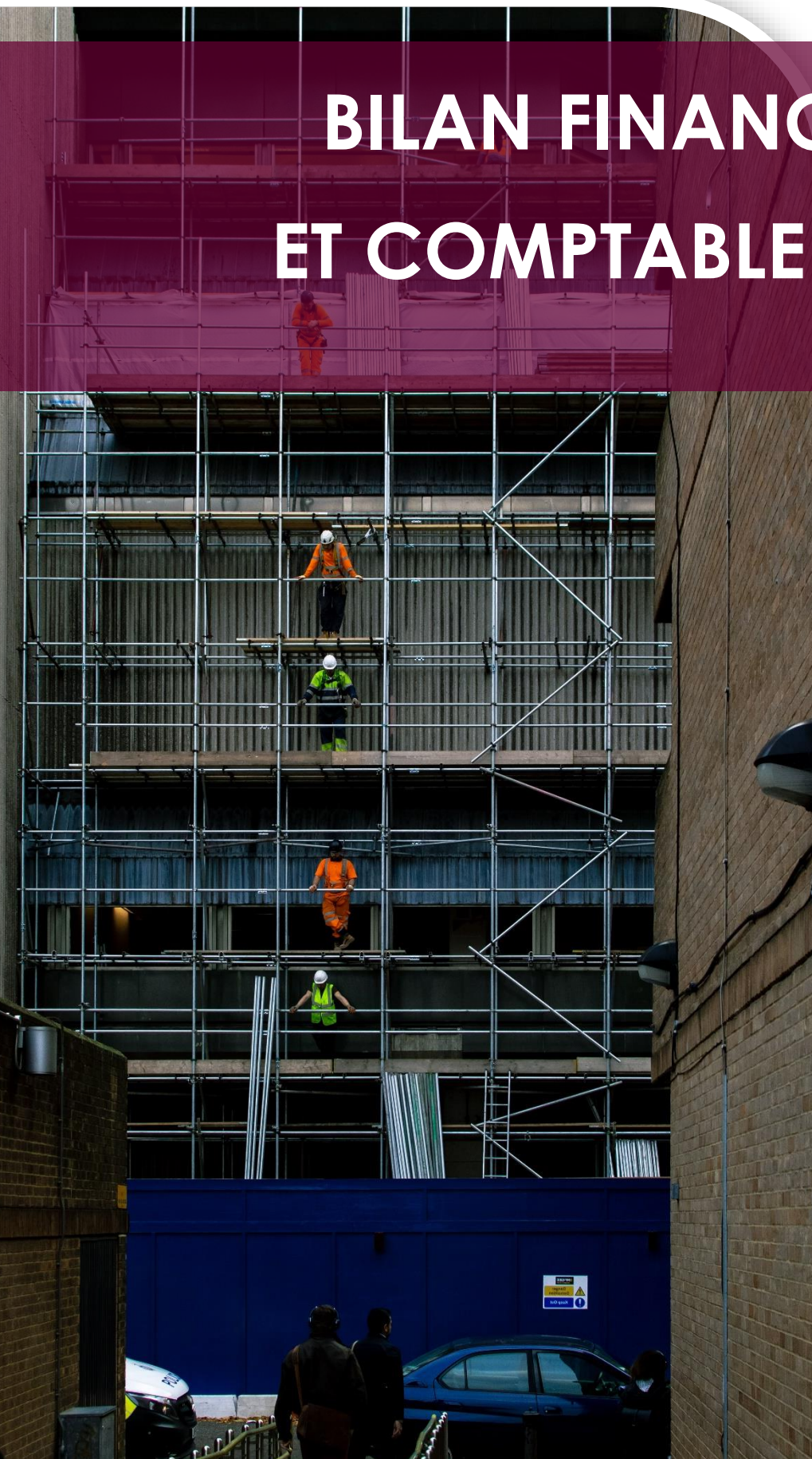
En 2024, la SPL MARAINA a réalisé pour ses propres besoins **42 actes d'achats** essentiellement sous forme de lettres de commande.

Globalement, les achats restent bien en deçà des seuils de mise en concurrence et de publicité, expliquant le recours aux marchés de gré à gré dans la plupart des cas avec le souci de ne pas solliciter continuellement le même opérateur.

Parmi ces 41 achats, plusieurs (dont le marché de carburant pour les véhicules et les fournitures administratives) ont été conclus grâce à CADI (Centrale d'Achats Durables et Innovants), association loi 1901 constituée de personnes morales publiques ou privée et qui est considérée comme un « pouvoir adjudicateur » conformément aux articles L.1211-1 et L.2113-3 du Code de la Commande Publique et dont la SPL MARAINA a adhéré depuis le 1^{er} janvier 2023 (adhésion annuelle de 500 € HT).



BILAN FINANCIER ET COMPTABLE 2024





BILAN FINANCIER ET COMPTABLE 2024

1. Solde intermédiaire de gestion (SIG) PLAQUETTE

	2023	2024
Rémunération	1 772 058	1 678 883
Produits d'activités annexes	18 786	2 242
Sous location (local arrière)	40 062	88 989
Sous total 1 (Chiffre d'affaires)	1 830 906	1 770 115
Achat d'études et prestations de services	- 2 168	-
Achats fournitures	- 26 517	- 30 332
Services extérieurs	- 274 707	- 308 061
Autres services extérieurs	- 88 605	- 80 391
Sous total 2 (Achats consommés)	- 391 997	- 418 784
VALEUR AJOUTEE	1 438 909	1 351 331
Subvention d'exploitation	7 667	5 500
Impôts et taxes	- 37 549	- 35 623
Charge de personnel	- 1 384 166	- 1 331 216
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	24 861	- 10 008
Autres produits	7 164	8 867
Autres charges	- 13 999	- 16 507
Sous total 5	- 6 835	- 7 640
Frais financier	-	-
Produits financiers	5 506	42 630
Impôts sur les sociétés	-	-
Sous total 6	5 506	42 630
Produits exceptionnels (5)	10 430	-
Charges exceptionnelles (6)	- 40	- 263
Sous total 7	10 390	- 263
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	33 922	24 719
Dotations aux amortissements et prov.	- 26 692	- 3 471
Résultat NET	7 230	21 248

➤ **La valeur ajoutée**

La valeur ajoutée correspond à la richesse générée par l'activité. C'est une ressource disponible qui permet de rémunérer les différents facteurs de production sous forme de salaires, d'impôt et contribue au financement de l'actif sous forme d'immobilisations.

La valeur ajoutée se calcule à partir du chiffre d'affaires diminué des charges liées aux consommations sur l'année.

La valeur ajoutée est en baisse par rapport à 2023, conséquence d'un CA en baisse et d'une légère augmentation des achats consommés (fournitures, énergies, services locations, loyers,...).

➤ **L'Excédent brut d'exploitation (EBE)**

La valeur ajoutée, augmentée des subventions d'exploitation et, diminuée de certaines charges (impôts, taxes, et charges de personnel notamment), forment l'Excédent Brut d'Exploitation.

Il reflète la capacité de l'entreprise à générer des profits à partir de son activité principale, indépendamment de sa structure financière.

Au 31/12/2024, l'EBE est de -10K€, contre 25K€ en 2023.

L'EBE connaît une légère diminution sur l'exercice 2024. Cette baisse est cependant moins importante, en proportion, que celle du chiffre d'affaires opérationnel.

Il est également important de mettre en perspective cette baisse du chiffre d'affaires en tenant compte de la perte comptable significative liée aux provisions (FAE).

➤ **La capacité d'autofinancement (CAF)**

La capacité d'autofinancement représente la trésorerie potentielle générée par l'activité de Maraina.

La variation de l'EBE entraîne mécaniquement la diminution de la capacité d'autofinancement, située à 25K€ en 2024, contre 34K€ en 2023.

Les produits exceptionnels passent de 10K€ à 0. Ils correspondent habituellement à la reprise de provisions pour charges supérieures à 5 ans, qui est absente sur cet exercice.

Ces variations sont largement compensées par la croissance des produits financiers, permettant de maintenir la CAF à un niveau satisfaisant.

➤ **Les dotations aux amortissements et provisions**

Les dotations aux amortissements correspondent à la répartition du coût d'acquisition des actifs immobilisés (matériel informatique, mobilier...) dans le temps et en fonction de leur durée d'utilisation estimée.

Elles traduisent une dépréciation annuelle de la valeur comptable de ces immobilisations et s'élèvent à - 3 K€ en 2024 (contre -6K€ en 2023).

Il n'y a pas de dotations aux provisions complémentaires sur l'exercice 2024.

Elles étaient de -21K€ en 2023, correspondant à la créance estimée risquée (litige Mairie de la Possession).

Cette absence de provisions permet à la CAF d'être convertie en résultat net comptable sans diminution préalable.

➤ **Le résultat net**

Le résultat net est le bénéfice comptable de la société, il représente la somme des rémunérations de l'année diminuée de l'ensemble des charges supportée par la SPL.

La SPL Maraina affiche ainsi au 31/12/2024 un résultat positif de 21 K€, contre 7 K€ en 2023.

Malgré un chiffre d'affaires comptable en baisse en 2024, Maraina parvient à augmenter son résultat grâce à une diminution des frais locatifs et grâce aux intérêts financiers.

2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'Affaires 2024 est composé de la rémunération des mandats (1 679 K€) et des intérêts moratoires (2 K€). Ces intérêts moratoires sont calculés sur les retards de paiement des notes d'honoraires et sont pris en compte lors du Décompte Général Définitif des opérations.

➤ **Rémunération par actionnaire**

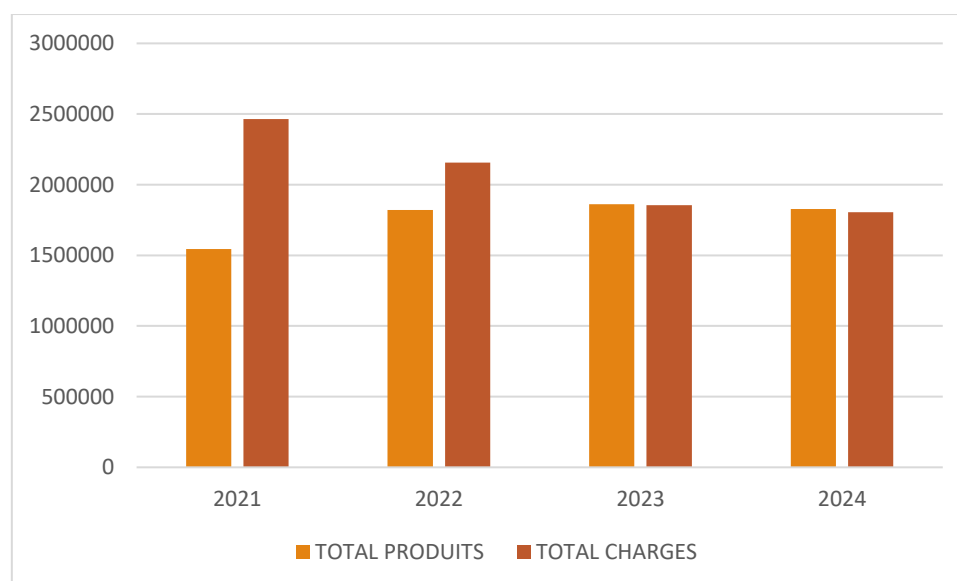
COLLECTIVITES	Année 2023			Année 2024		
	Nb contrats actifs	Rémunérations	% CA 2023	Nb contrats actifs	Rémunérations	% CA 2024
REGION	25	878 840	50%	33	700 168	42%
ENTRE-DEUX	4	79 210	4%	1	3 676	0%
LA POSSESSION	1	792	0%	-	-	0%
SALAZIE	1	13 025	1%	1	8 529	1%
ST-JOSEPH	1	5 018	0%	5	109 916	7%
TROIS BASSINS	2	47 686	3%	2	22 898	1%
PETITE-ILE	2	47 364	3%	2	125 540	7%
ST-PHILIPPE	1	8 076	0%	-	-	0%
CASUD	8	449 455	25%	6	329 079	20%
PLAINE DES PALMISTES	3	10 596	1%	1	54 012	3%
TCO	3	61 081	3%	2	43 883	3%
STE SUZANNE	2	51 388	3%	3	77 419	5%
ETANG-SALE	1	23 842	1%	1	37 580	2%
ST-PIERRE	2	26 533	1%	2	14 993	1%
STE-ROSE	2	67 897	4%	1	3 595	0%
ST-LOUIS	1	1 257	0%	1	53 091	3%
ST-DENIS	-	-	0%	1	28 662	2%
TAMPON	-	-	0%	1	46 109	3%
SMTR	-	-	0%	1	19 733	1%
TOTAL	59	1 772 058	100%	64	1 678 883	100%

➤ **Les principales rémunérations**

N° OP	Intitulé opération	Collectivités	Rémunération 2024
3032	Aménagement de la ZAE 14ème au Tampon	CASUD	124 130
3033	Aménagement de la ZAE 19ème au Tampon	CASUD	76 832
2004	Réhabilitation et extension du CFA Léon Legros à Ste Clotilde	REGION REUNION	75 525
3019	Extension du bassin de Grande-Anse	MAIRIE DE PETITE ILE	70 426
3002	Traitement des crues rivière des remparts	CASUD	64 793
2062	Réhabilitation de la Maison Régionale des Sciences et Technologies	REGION REUNION	60 200
3040	Aménagement de l'échangeur ZI4 à ST Pierre	REGION REUNION	59 811
2003	Réhabilitation du Lycée Boisjoly Potier au Tampon	REGION REUNION	58 830
2041	Rénovation thermique de l'AFPAR de Saint André	REGION REUNION	57 748

3. Evolution des produits et des charges

L'année 2024 se traduit par une diminution des produits de 1.86% et une diminution des charges de 2.6 %.



Les produits s'élèvent à 1.827K€ et se décomposent de la manière suivante :

- Rémunération facturée : 1.679 K€ (- 3%)
- Mise à disposition d'une partie des locaux : 90 K€
- Produits d'activités annexes (intérêts moratoires) : 2 K€
- Autres produits : 14K€ (remboursement formation, avantages en nature, écarts de règlement)
- Produits financiers : 43 K€ (Intérêts convention de partenariat bancaire)

Les charges s'élèvent à 1.806 K€ et se décomposent de la manière suivante :

- Achats consommés : 419 K€ (frais de fonctionnement y compris loyers)
- Autres charges : 16 K€ (jetons de présence, écart de règlement)
- Impôts et taxes : 36 K€ (formation continue, taxe d'apprentissage, CFE, CVAE, TEOM , TVS)
- Charges de personnel : 1.331 K€ (baisse de 3,8%)
- Dotations aux amortissements et provisions : 3 K€.

4. Bilan

BILAN SPL MARAÏNA

ACTIF	2022	2023	2024	Variation 2024-2023	Variation %
ACTIF IMMOBILISE	10 510	4 955	12 624	7 670	155%
Frais d'établissement	-	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	10 510	4 955	10 444	5 489	111%
Autres immobilisations financières	-	-	2 181	2 181	-
				-	-
				-	-
CREANCES STRUCTURE	1 472 028	1 730 753	1 423 517	- 307 235	-18%
Clients-Collectivité	466 059	1 047 380	1 143 153	95 773	9%
Clients-Factures à établir	901 291	563 779	116 295	- 447 484	-79%
Fournisseur	84	84	84	-	0%
Personnel rémunérations dues	91	-	-	-	0%
Etat	103 483	119 509	159 545	40 036	34%
Divers produits à recevoir	1 020	-	4 440	4 440	0%
RRR à obtenir et autres avoirs non reçus	-	-	-	-	-
				-	-
Charges constatées d'avance	18 945	3 640	5 656	2 016	55%
				-	-
				-	-
Totales créances circulantes structure	1 501 484	1 739 347	1 441 798	- 297 549	-17%
CREANCES OPERATIONS *(1)				-	-
				-	-
				-	-
				-	-
				-	-
				-	-
DISPONIBILITES	24 845 619	16 439 389	16 037 058	- 402 331	-2%
TOTAL ACTIF *(1)	26 347 103	18 178 736	17 478 856	- 699 880	-4%
PASSIF	2022	2023	2024	Variation 2024-2023	Variation %
CAPITAUX PERMANENTS	- 275 360	634 380	655 628	21 248	3%
Capitaux propres	- 320 278	568 326	589 574	21 248	4%
Capital	4 101 487	897 780	897 780	-	0%
Report à nouveau	- 4 085 938	336 684	329 454	7 230	-2%
Résultat de l'exercice	- 335 827	7 230	21 248	14 018	194%
				-	-
Provisions pour risques et charges	44 918	66 054	66 054	-	0%
				-	-
DETTES STRUCTURE	1 057 921	497 370	602 683	105 313	21%
Fournisseur	79 440	44 527	77 142	32 615	73%
Fournisseur-Facture non parvenue	695	695	695	-	0%
RRR à accorder et autres avoirs à établir	32 832	7 617	48 146	40 529	532%
Congés payés	49 802	56 341	58 950	2 609	5%
Dettes financières	510 000	-	-	-	-
Dettes sociales	157 641	141 816	161 778	19 962	14%
Dettes fiscales (Etat)	59 126	94 433	121 653	27 220	29%
Diverses charges à payer	56 238	66 976	61 469	- 5 507	-8%
Avances sur rémunération AMO	112 148	84 966	72 851	- 12 115	-14%
Produits constatés d'avance					
Totales dettes circulantes structure	782 561	1 131 750	1 258 311	126 561	11%
DETTES OPERATIONS*(1)	25 564 542	17 046 985	16 220 545	- 826 441	-5%
Dettes Fournisseur	7 111 620	4 928 011	5 530 892	602 881	12%
Remboursement dépenses	18 481 820	11 683 487	9 317 470	- 2 366 017	-20%
Dettes sur rémunérations	492 847	605 269	1 136 908	531 639	88%
Subvention Ademie	-	-	-	-	-
Fournisseur-Avances versées	- 2 214 407	- 1 915 164	- 1 527 258	387 906	-20%
Avances sur rémunération mandat	1 692 662	1 745 382	1 762 533	17 151	1%
Dettes bancaires de trésorerie	-	-	-	-	-
TOTAL PASSIF *(1)	26 347 103	18 178 736	17 478 856	- 699 880	-4%

(1) L'ensemble des comptes d'opération ont été regroupés pour une meilleure compréhension des comptes de la société, cela permet une lecture différente des comptes annuels et plus adaptée à la nature de l'activité de la SPL.

➤ **Les capitaux propres et les capitaux permanents**

Le bilan 2024 fait ressortir des capitaux propres à 590 K€, composés du capital détenu par les actionnaires de 898 K€, du report à nouveau de – 329 K€ et du résultat de l'exercice de 21 K€. Le résultat positif augmente les capitaux propres mais n'est pas encore suffisant pour résorber le report à nouveau négatif.

Pour rappel, la réduction de capital puis l'augmentation de capital au cours du premier semestre 2023, ont permis de remonter les capitaux propres au-dessus de la moitié du capital social.

A la fin 2022, le capital social était de 4 101K€ et les capitaux propres étaient négatifs à – 320K€.

➤ **L'actif immobilisé**

L'actif immobilisé s'élève à 10 K€ en 2024 et tient compte, d'une part, de la diminution de la valeur nette comptable des investissements des années antérieures, et d'autre part, des nouveaux investissements faits sur l'exercice.

➤ **Les créances de la Structure**

Les créances de la structure s'élèvent à 1.424 K€ (- 18 % par rapport à 2023) et se décomposent de la façon suivante :

- 1 143 K€ de créances sur les clients ;
- 116 K€ de factures à établir (-79%) ;
- 159 K€ de créances auprès de l'Etat (Impôt, TVA);

➤ **Les dettes de la Structure**

Les dettes de Maraina, en augmentation de 55 %, s'élèvent à 773K€ et se composent de :

- 77 K€ de dettes fournisseurs et autres créditeurs divers : elles concernent les factures fournisseurs reçues et non payées au 31/12/2024
- 48 K€ d'avoir à établir : ce montant permet de tenir compte sur l'exercice des rejets de notes d'honoraires 2024 constatés en 2025
- 59 K€ de congés payés ;
- 161 K€ de dettes sociales : Il s'agit des diverses cotisations liées aux charges de personnels ;
- 122 K€ de dettes fiscales envers l'Etat (TVA);
- 61 K€ de diverses charges à payer : ce sont des charges connues avec certitude à la clôture de l'exercice 2024 mais dont la facture ne sera reçue qu'en 2025 ;
- 72 K€ d'avances des collectivités versées à Maraina pour les conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et mandats d'études ;

➤ **Les dettes opérations**

Maraina enregistre, sur ses opérations de mandat :

- Des dettes fournisseurs de 5 531 K€ ;
- Les soldes de mandats de 9 317 K€ qui correspondent aux fonds disponibles pour régler les futures dépenses sur les opérations ;
- Des dettes envers la structure pour 1 137 K€ correspondant aux notes d'honoraires non encaissées au 31/12/2024 sur les opérations de mandat ;
- Des avances à la structure pour 1.763 K€ sur ses rémunérations de mandats

5. Evolution mensuelle de la trésorerie

TRESORERIE PREVISIONNELLE SPL MARAÎNA 2024	janv.-24	févr.-24	mars-24	avr.-24	mai-24	juin-24	juil.-24	août-24	sept.-24	oct.-24	nov.-24	déc.-24
ENCAISSEMENTS (par nature)	122 590,29	157 798,49	163 875,96	112 081,57	295 265,18	206 819,35	200 771,12	221 844,01	80 202,43	351 660,53	264 838,64	194 652,07
DECAISSEMENTS (par nature)	199 429,34	123 411,17	154 286,81	158 257,73	119 247,20	151 248,81	183 058,44	132 014,22	172 616,24	194 429,32	153 904,81	182 237,71
Variation sur structure	- 76 839,05	34 387,32	9 589,15	- 46 176,16	176 017,98	55 570,54	17 712,68	89 829,79	- 92 413,81	157 231,21	110 933,83	12 414,36
Tresorerie disponible SPL (hors avances perçues)	219 022,50	253 409,82	262 998,97	216 822,81	392 040,79	448 411,33	466 124,01	555 953,80	463 539,99	620 771,20	731 705,03	744 119,39

Le solde de banque au 31/12/2024 s'élève à 16 025 972.52 €, décomposé de la manière suivante :

- 1 561 890.25 € de trésorerie structure décomposée comme suit :
 - Compte bancaire Banque des Territoire dédié à l'exploitation : 744 119.39 €
 - Compte bancaire Banque des Territoire dédié aux avances sur rémunération : 817 770.86 €
- 14 464 082.27 € de trésorerie sur les opérations de mandat répartis sur 20 comptes à la BFC.

A noter que la trésorerie disponible affichée dans le bilan (16 037 058 €) inclut les intérêts courus à percevoir par la SPL à hauteur de 11K€ au titre du dernier trimestre 2024, en rémunération de la convention passée avec la Banque des Territoires.

➤ **Trésorerie de la Structure**

En 2024, Maraina a encaissé 2 372 K€ sur son compte d'exploitation dont :

- 2 238 K€ concernent les encaissements sur les rémunérations, y compris résorptions d'avances ;
- 134 K€ de CGSS, aide à l'embauche et sous location

Et décaissé 1 924 K€ de frais de fonctionnement.

Au 31/12/2024, la trésorerie structure du compte d'exploitation s'affiche à 744 K€.

Retard moyen des paiements des notes d'honoraires de la SPL Maraina :

Sur l'année 2024, le retard de paiement des notes d'honoraires s'établit en moyenne à 87 jours contre 67 jours en 2023 :

Colléctivités	2024
CASUD	126
SAINT DENIS	60
PLAINE DES PALMISTES	59
ENTRE DEUX	213
ETANG SALE	42
PETITE ILE	33
SAINT JOSEPH	64
SAINT LOUIS	39
SAINT PHILIPPE	340
SAINT PIERRE	26
SAINTE SUZANNE	126
SAINTE ROSE	188
REGION	72
SMTR	27
TCO	99
Total général	87

**Le retard moyen est calculé sur les notes d'honoraires payées sur l'année par rapport à leur date d'échéance effective (dépôt chorus + 30 jours).*

Aussi, le total général est une moyenne pondérée par le nombre de notes d'honoraires payées par chaque collectivité.

➤ **Trésorerie des opérations**

La trésorerie des opérations est à distinguer de celle de la structure. En effet, elle est propre à chaque opération et alimentée par les appels de fonds trimestriels réalisés auprès des collectivités servant au paiement des factures correspondantes à l'opération.

Au 31/12/2024, la trésorerie des opérations s'élève ainsi à 14.464 K€ ; à fin 2023, elle était de 15.319 K€.

Le tableau ci-dessous récapitule, au 31/12/2024, pour chaque opération de mandat qui a connu une facturation en 2024, la décomposition du solde de trésorerie.

Aussi, pour chaque opération (mandats et études), il est indiqué le solde des avances, les rémunérations encaissées et les notes d'honoraires en attente de paiement au 31/12/2024.

▪ **OPERATIONS DE MANDATS DE MAITRISE D'OUVRAGE**

Intitulé	Dépenses totales	Fonds perçus	Solde de trésorerie	Avance perçue sur rémunération	Avance remboursée	Solde avance	Rémunération TTC 2024	Créances TTC
2002 Centre des Eaux Douces	- 4 536 404	4 540 786	4 382	118 889	- 118 889	-	117 759	7 053
2003 Lycée Boisjoly Potier	- 12 511 031	12 615 082	104 050	154 563	- 154 563	-	63 831	-
2004 CFA Léon Legros	- 29 885 857	31 078 554	1 192 697	204 072	- 204 072	-	81 945	-
2016 LRG Bâtiments IJ	- 5 917 493	6 640 640	723 147	81 277	- 81 277	-	37 250	-
2017 LRG Administration	- 10 605 680	10 792 878	187 198	88 308	- 88 308	-	4 664	3 382
2019 Lycée François de Mahy	- 12 039 243	12 638 691	599 448	81 277	- 81 277	-	107 035	15 594
2023 Lycée Vincendo	- 2 839 221	2 930 733	91 513	85 639	- 85 639	-	15 230	-
2024 Lycée Paul Langevin	- 6 767 797	6 826 112	58 315	85 639	- 85 639	-	1 553	19 125
2025 Lycée Ambroise Vollard	- 5 651 954	5 788 607	136 653	85 639	- 85 639	-	496	-
2026 Réhab Lycée BOIS D'OLIVE - St Pierre	- 4 635 819	4 969 649	333 830	114 364	- 113 917	447	13 894	-
2028 Lycée Sarda Garriga	- 5 641 369	5 685 079	43 710	86 388	- 86 388	-	5 501	5 384
2030 Lycée Isnelle Amelin	- 9 263 605	9 365 059	101 454	81 245	- 81 245	-	53 424	-
2039 Rénovation thermique du Lycée Patu de Rosemont	- 288 704	296 152	7 448	20 389	- 20 389	-	11 206	-
2040 Rénovation thermique du Lycée Paul Moreau	- 225 937	233 148	7 211	20 389	- 20 389	-	4 165	-
2041 Rénovation thermique de l'AFPAR de Saint André	- 3 220 994	3 383 836	162 842	53 074	- 53 074	0	62 657	-
2042 Rénovation thermique du Lycée Horizon	- 152 332	171 495	19 163	19 510	- 19 510	-	21 435	505
2043 Rénovation thermique du Lycée Amiral Lacaze	- 2 491 608	2 576 296	84 689	49 819	- 49 819	-	40 112	-
2046 Rénovation thermique du Lycée Rontaunay	- 216 027	222 610	6 583	20 389	-	20 389	26 139	-
2047 Rénovation thermique du lycée Evariste de Parny	- 2 494 696	2 580 683	85 987	49 819	- 49 819	-	23 837	-
2050 Rénovation thermique des lycées Roches Maigres et Jean Joly	- 3 452 206	3 680 145	227 939	57 110	- 57 110	-	22 775	-
2052 Rénovation thermique du lycée Bois d'Olivres	- 1 650 402	1 660 194	9 793	47 654	- 31 732	15 922	9 598	-
2053 Rénovation thermique du lycée François de Mahy	- 1 947 690	1 962 227	14 537	47 654	- 38 028	9 626	19 561	-
2054 Rénovation thermique du Lycée Ambroise Vollard	- 1 500 105	1 608 946	108 840	47 654	- 47 654	-	25 051	6 528
2055 Rénovation thermique du lycée Roland Garros	- 1 974 249	2 161 731	187 482	49 819	- 49 819	-	27 271	6 423
2058 Lycée Antoine Roussin - Phase II	- 2 365 083	2 382 405	17 322	35 813	- 38 619	2 806	1 055	-
2059 Trx Réhab Lycée Roches Maigres Phase II	- 2 780 082	2 780 082	0	38 873	- 38 873	0	26 854	-
2062 Réhabilitation de la MRST	- 2 920 846	3 419 078	498 232	69 971	- 63 149	6 822	65 317	-
2064 Centre animalier de l'Eperon	- 522 783	1 340 748	817 965	32 408	-	32 408	23 771	-
2065 Gymnase de Champ Fleuri	- 564 556	791 948	227 393	96 169	-	96 169	53 135	-
2066 Modernisation Stade Jimmy Touneji - Bagatelle	- 382 750	390 776	8 027	25 780	-	25 780	23 712	6 231
2067 Mise en oeuvre de l'Ad'AP	- 197 413	272 637	75 225	53 561	-	53 561	57 604	-
2075 Travaux Aménag VENT ILET	- 848 133	1 072 199	224 066	21 917	- 12 917	9 000	40 775	-
2076 Plateaux Sportifs Montgaillard et Ruisseau Blanc	- 74 881	74 881	-	-	-	-	31 098	28 662
3002 Traitement des crues rivière des remparts	- 19 941 476	20 678 241	736 765	67 668	- 67 668	-	70 301	-
3006 VVR Saint Paul	- 3 968 249	3 968 249	0	58 728	- 58 728	-	20	-
3011 VVR Sainte Marie / Sainte Suzanne	- 5 863 455	5 863 698	243	63 562	- 63 562	-	3 553	-
3014 Redimensionnement du réseau pluvial RD31	- 5 891 663	7 088 738	1 197 076	28 814	- 28 814	-	59 799	3 678
3018 Trx de voie urbaine tampon	- 3 769 853	3 771 068	1 215	30 584	- 16 516	14 068	11 558	-

3019 Extension du bassin de Grande-Anse	-	663 071	1 357 410	694 339				76 412	-
3023 Port de Saint Gilles	-	533 843	663 732	129 889	20 618	-	20 618	23 842	-
3024 Aménagement des itinéraires cyclables	-	878 472	2 479 205	1 600 733	25 856	-	25 856	58 603	18 860
3026 Rénovation jetée/Etude aménagement de l'Avant-Port	-	431 468	562 416	130 948	26 474	-	26 474	571	-
3027 Sécurisation de l'accès au Port Lislet Geoffroy	-	132 147	135 422	3 275	11 881	-	11 881	15 696	13 115
3028 Aménagement et valorisation de place de l'Eglise	-	74 258	87 908	13 650	19 812	-	19 812	10 480	-
3029 Lignes de mouillage - Port de Sainte-Rose	-	185 243	189 713	4 470	9 722	- 9 722	-	3 900	-
3030 Aménagement de la gare routière de la PDC	-	1 001 977	1 505 164	503 187	24 044	- 8 482	15 562	34 056	-
3032 ZAE 14ème	-	570 126	597 789	27 663	76 341	-	76 341	134 681	25 272
3033 ZAE 19ème	-	533 547	598 357	64 810	131 665	-	131 665	83 362	-
3034 Surveillance des digues	-	54 679	174 266	119 587	19 411	-	19 411	23 093	16 850
3035 Cimetière du centre-ville de Saint-Joseph	-	22 020	66 707	44 687	-	-	-	37 275	18 589
3036 Cimetière de Vincendo à Saint-Joseph	-	34 386	72 377	37 991	15 821	-	15 821	26 587	-
3037 Aménagement de l'espace sportif Achille Grondin	-	56 782	75 000	18 218	21 217	-	21 217	18 770	19 617
3038 Aménagement de l'espace sportif Jean Benoît Duchemann	-	48 235	75 000	26 765	20 262	-	20 262	17 405	16 748
3039 Aménagement de l'espace sportif Parc à Moutons à St-Joseph	-	38 137	60 054	21 917	11 526	-	11 526	19 222	19 291
3040 Echangeur ZI4 A ST PIERRE	-	128 973	218 253	89 281	40 715	-	40 715	64 895	-
3041 Echangeur Quartier Français Ste Suzanne	-	47 053	108 715	61 663	34 845	-	34 845	44 928	-
3042 L'aménagement du centre-ville de Sainte-Suzanne	-	-	-	-	-	-	-	60 234	35 270
3043 Aménagement du parc du volcan à la Plaine des Cafres	-	-	-	-	-	-	-	50 028	-
Total des opérations de mandat	-	323 681 605	337 890 801	14 209 196	2 884 633	- 2 111 245	773 389	1 769 067	286 177

NB : le tableau présente les opérations qui ont connu une facturation 2024 uniquement

6. Etat des créances et des dettes (selon ART. D441 I)

➤ Structure

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice sont le terme est échu en € TTC (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)												
	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	10	9	1	4	1	15	25	2	6	1	13	22
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	7 151	33 219	445	5 176	303	39 142	514 731	41 343	182 833	9 702	391 758	625 635
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	15,45%	71,76%	0,96%	11,18%	0,65%	84,55%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							45,14%	3,63%	16,03%	0,85%	34,35%	54,86%
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : Délais légaux (30 jours)						- Délais contractuels : Délais légaux (30 jours)					

➤ Opérations

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice sont le terme est échu en € TTC (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)												
	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	62	17,00	8,00	14,00	314,00	353	2	2,00	0,00	2,00	7,00	11
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	1 351 473	734 362	- 8 268	- 112 221	264 352	878 225	91 261	206 361	-	1 139 376	486 298	1 832 034
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	60,61%	32,94%	-0,37%	-5,03%	11,86%	39,39%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							4,75%	10,73%	0,00%	59,24%	25,28%	95,25%
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : Délais légaux (30 jours)						- Délais contractuels : Délais légaux (30 jours)					

7. Etat des demandes de subvention FEDER

Le FEDER, fonds européen de développement régional, intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.

Le tableau ci-dessous récapitule les subventions éligibles à ces fonds, sollicitées par les Collectivités actionnaires dans le cadre des mandats confiés à la SPL MARAINA :

ANNEE	OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	MONTANT DEPENSES ELIGIBLES € TTC
2018	Réhabilitation du CFA Léon Legros	Région Réunion	3 579 045,22 €
	Réhabilitation du Lycée Jean Hinglo	Région Réunion	853 620,58 €
	Création d'un bassin de baignade - Parc du Colosse	Saint-André	64 486,78 €
	Voie Vélo Régionale - Le Port / La Possession	Région Réunion	651 790,46 €
	Voie Vélo Régionale - Saint-Philippe	Région Réunion	622 023,78 €
TOTAL 2018			5 770 966,82 €
2019	Réhabilitation du Lycée Bois Joly Potier	Région Réunion	2 749 792,11 €
	Réhabilitation du CFA Léron Legros	Région Réunion	3 350 355,74 €
	Voie Vélo Régionale - Saint-Paul	Région Réunion	1 484 168,82 €
	Voie Vélo Régionale - Sainte-Marie / Sainte-Suzanne	Région Réunion	498 178,73 €
	Restructuration du site du Puits des Anglais	Saint-Philippe	86 836,29 €
TOTAL 2019			8 169 331,69 €
2020	Réhabilitation du Lycée Bois Joly Potier	Région Réunion	1 990 878,59 €
	Réhabilitation du CFA Léron Legros	Région Réunion	4 523 155,44 €
	Réhabilitation du Lycée Jean Hinglo	Région Réunion	52 990,14 €
	Traitement des crues de la Rivière des Remparts	CASUD	326 254,59 €
	Voie vélo régionale - Saint-Paul	Région Réunion	286 828,11 €
	Voie Vélo Régionale - Le Port / La Possession	Région Réunion	102 452,41 €
	Voie Vélo Régionale - Saint-Philippe	Région Réunion	35 872,51 €
	Restructuration du site du Puits des Anglais	Saint Philippe	62 727,94 €
	Extension du bassin de Grande-Anse	Petite-Ile	144 626,91 €
	Réalisation d'une unité de potabilisation	Petite-Ile	293 198,02 €
	Rénovation thermique des lycées	Région Réunion	1 332 736,97 €
TOTAL 2020			9 151 721,63 €
2021	Réhabilitation du Lycée Bois Joly Potier	Région Réunion	329 809,36 €
	Réhabilitation du CFA Léron Legros	Région Réunion	3 236 002,32 €
	Réhabilitation du Lycée François de Mahy	Région Réunion	6 322 209,44 €
	Traitement des crues de la Rivière des Remparts	CASUD	1 874 090,42 €
	Voie vélo régionale - Saint-Paul	Région Réunion	855 452,40 €
TOTAL 2021			12 617 563,94 €
2022	Réhabilitation du Lycée Bois Joly Potier	Région Réunion	2 136 678,75 €
	Réhabilitation du CFA Léron Legros	Région Réunion	3 258 464,92 €
	Réhabilitation du Lycée François de Mahy	Région Réunion	2 229 882,21 €
	Traitement des crues de la Rivière des Remparts	CASUD	9 301 386,61 €
	Voie Vélo Régionale - Saint-Paul	Région Réunion	971 580,52 €
	Voie Vélo Régionale - Sainte-Marie / Sainte-Suzanne	Région Réunion	2 138 907,07 €
TOTAL 2022			20 036 900,08 €
2023	Réhabilitation du Lycée Bois Joly Potier	Région Réunion	4 440 203,88 €
	Réhabilitation du CFA Léron Legros	Région Réunion	6 299 588,43 €
	Réhabilitation du Lycée François de Mahy	Région Réunion	9 117 025,32 €
	Rénovation thermique des lycées	Région Réunion	10 799 531,15 €
	Traitement des crues de la Rivière des Remparts	CASUD	2 969 403,33 €
	Voie Vélo Régionale - Saint-Paul	Région Réunion	221 417,17 €
	Voie Vélo Régionale - Sainte-Marie / Sainte-Suzanne	Région Réunion	2 684 928,26 €
	Restructuration du site du Puits des Anglais	Saint-Philippe	3 471 074,78 €
TOTAL 2023			40 003 172,32 €

2024	Réhabilitation de l'internat garçons- Lycée Roland Garros	Région Réunion	1 895 621,84 €
	Rénovation thermique de l'AFPAR	Région Réunion	2 311 159,13 €
	Rénovation thermique des lycées	Région Réunion	1 284 729,60 €
	Traitement des crues de la Rivière des Remparts	CASUD	2 708 317,16 €
	Itinéraires cyclables - Plaine des Palmistes	Plaine des Palmistes	644 694,14 €
TOTAL 2024			8 844 521,87 €

8. Affectation du résultat

➤ Résultat

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat de l'exercice au report à nouveau :

Report à nouveau antérieur	- 329 454,15 €
Résultat de l'exercice (bénéfice)	21 248,16 €

Le report à nouveau, après affectation du résultat, s'élève ainsi à : - **308 205,99 €**

A l'issue de l'affectation du résultat, les capitaux propres se décomposent comme suit :

Capital social	897 779,748 €
Report à nouveau	- 308 205,99 €
Capitaux propres	589 573,76 €

Les capitaux propres sont supérieurs à la moitié du capital social.

➤ Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois exercices précédents.

MENTIONS LEGALES

Activités de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas engagé de dépenses en matière de recherche et développement.

Filiales et participations

La société ne possède aucune filiale et qu'aucune prise de participation n'a été effectuée sur l'exercice écoulé.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2024, aucune action de la société n'était détenue par le personnel de la Société.

Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, telles que visées à l'article 39-4 du CGI.

Tableau des résultats

Le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-104 du code de commerce figure en annexe du présent rapport de gestion.

Observations du Comité d'Entreprise

La société ne possède pas de comité d'entreprise. Aussi, aucune observation du Comité d'Entreprise sur la situation économique et sociale de la société ne peut être présentée dans le cadre des articles L.2323-7 et suivants du Code du Travail.

Administration et contrôle de la société

Aucune mandat d'administrateur ne vient à expiration.

En effet, ont été nommés pour une durée de six exercices, soit jusqu'au 31 Décembre 2027, le Cabinet EXA, situé au 4 rue Monseigneur Mondon à Saint-Denis (97400), en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, ainsi que le Cabinet AUDITEC SA, situé au 4 rue Monseigneur Mondon à Saint-Denis (97400) en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, et ce, suite à un marché à procédure adaptée.

Rémunération des administrateurs (ex- Jetons de présence)

Les jetons de présences sont alloués aux membres administrateurs selon leur assiduité et la délibération de la collectivité concernée leur autorisant de percevoir la rémunération sur jetons de présence, calculés conformément aux décisions des instances de MARAINA.

RÉMUNÉRATION DES REPRÉSENTANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

- Au 31/12/2024, la SPL Maraina enregistre dans ses comptes des « rémunérations des administrateurs » (« ex-jetons de présence ») pour un montant total de 14 285.71 € charges comprises, soit 10 000€ nets. Cette somme est répartie entre les membres-administrateurs selon le tableau suivant :

	MONTANT NET	MONTANT ACOMPTE VERSE
REGION		
BERTILE Wilfrid	- €	- €
BOULEVART Patrice	- €	- €
CESARI Maya	- €	- €
CHABRIAT Jean-Pierre	- €	- €
GOBALOU - ERAMBRANPOULLE Virginie	- €	- €
HOARAU Fabrice (Président)	- €	- €
MARATCHIA Jean-Bernard	- €	- €
OMARJEE Normane	- €	- €
SITOUZE Céline	- €	- €
REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE		
HUET Henri Claude (CASUD)	403,06 €	430,00 €
JAURES Gérald (élu Ste Suzanne)	1 382,65 €	1 450,00 €
LATCHIMY Jean Bernard (Elu Bras Panon)	1 994,89 €	2170,00 €
JUSTINE Victorien (Elu Plaine des Palmistes)	826,53 €	826,53 €
MAIRIE DE SAINT PIERRE		
HOARAU Denise	1 841,83 €	1 990,00 €
CASUD		
VIENNE Axel	403,06 €	403,06 €
CIVIS		
NARIA Olivier	1 076,53 €	1 090,00 €
MAIRIE DE SAINT DENIS		
BAREIGTS Ericka	- €	- €
ILE DE LA REUNION MOBILITE (ex-SMTR)		
PAPY Anne-Marie	2 071,42 €	2 260,00 €
TOTAL	10 000 €	10619,59 €

*  : pas d'autorisation de la collectivité pour rémunérer les administrateurs

- Monsieur Michaël RIVAT, dans le cadre de son mandat social de Directeur Général, perçoit une indemnité nette mensuelle de 3000 € conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 15 avril 2022.

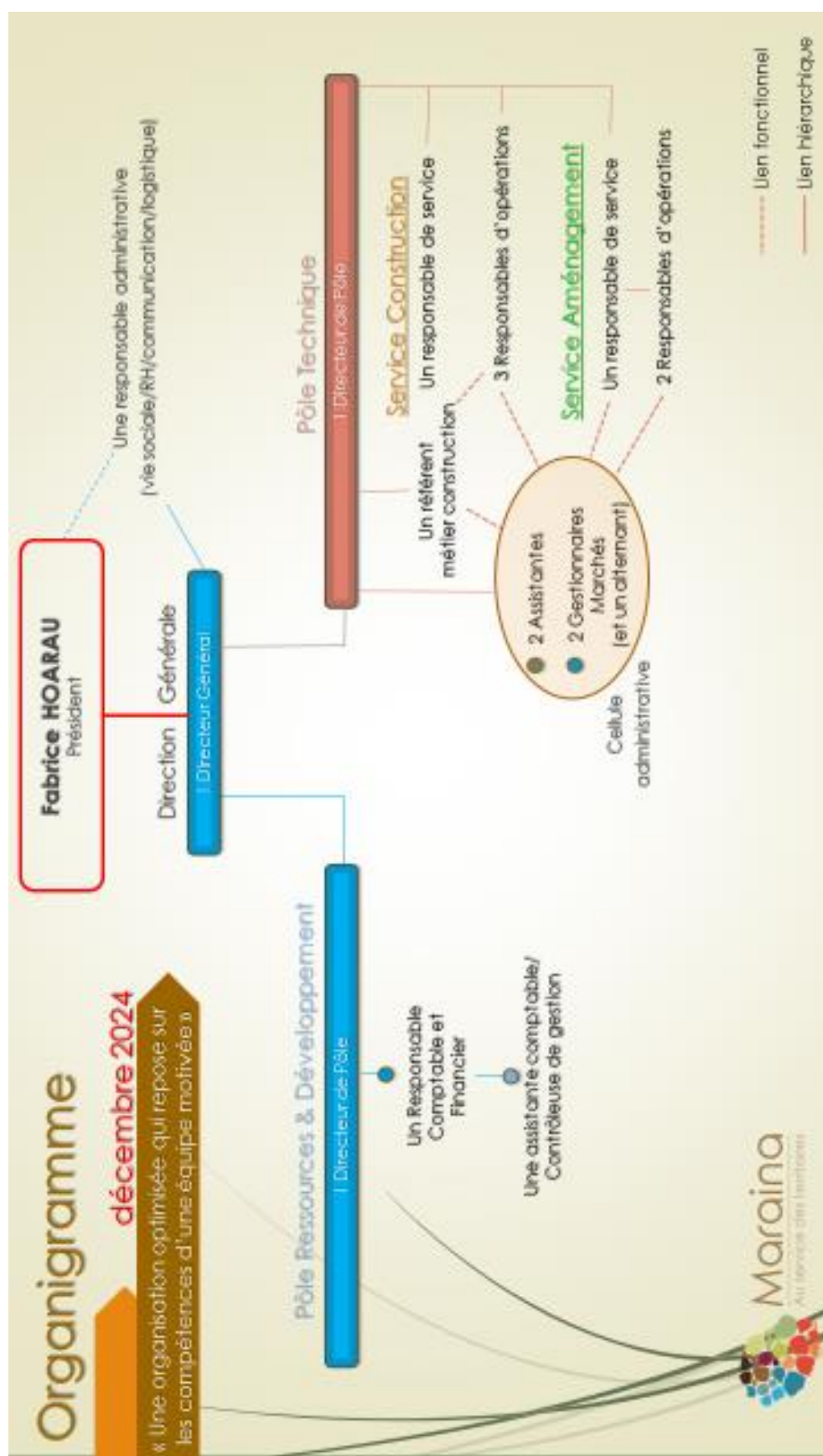
CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les rapports du Commissaire aux Comptes sont tenus à disposition au siège de la société.

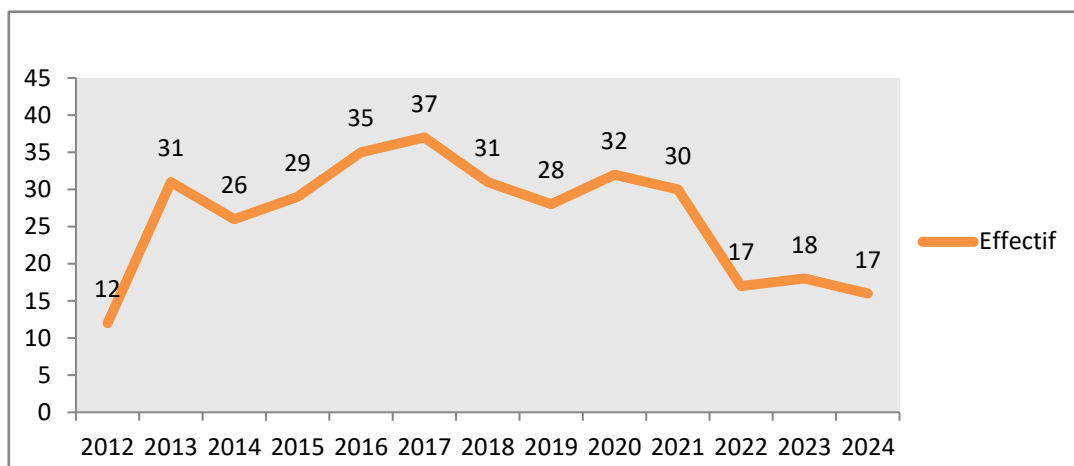
BILAN SOCIAL 2024



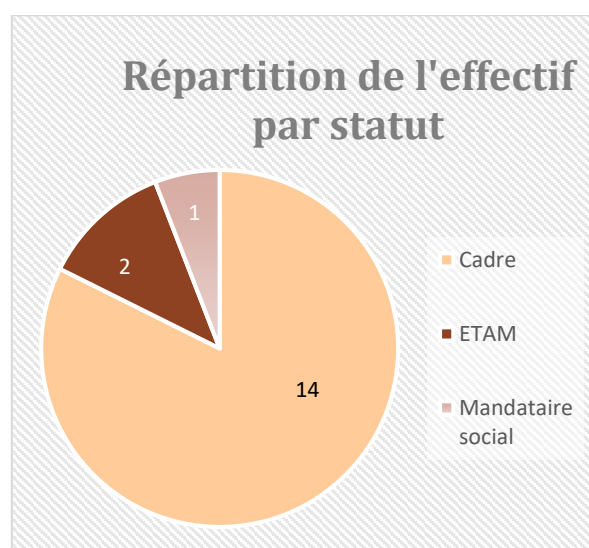
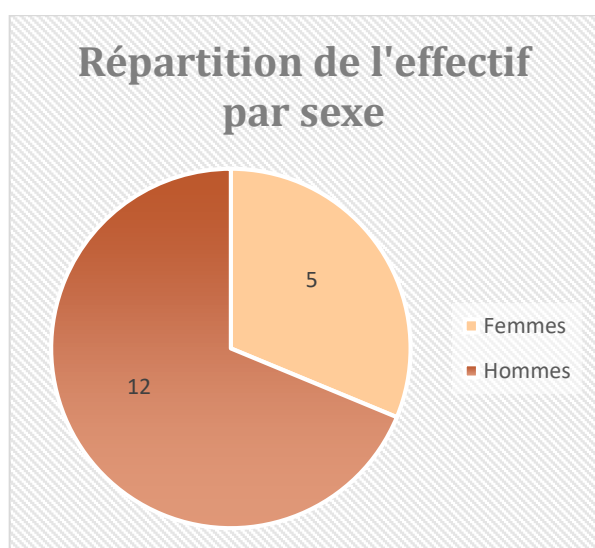
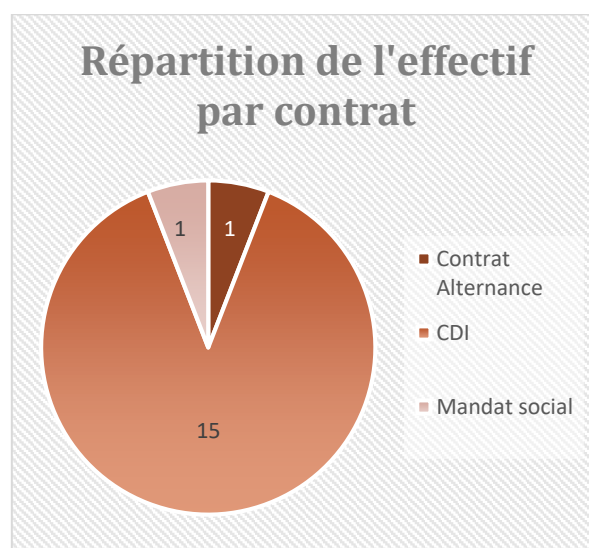
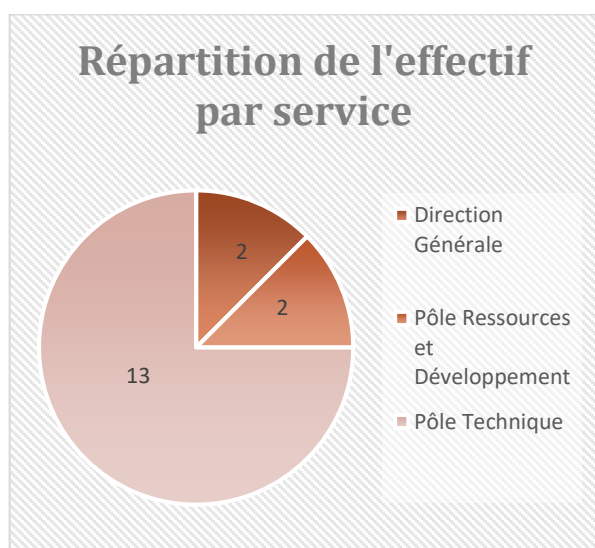
Organigramme de la société au 31/12/2024



Évolution et bilan de l'effectif de la société en 2024



A la fin de l'année 2024, l'effectif de la SPL Maraina est composé de dix-sept postes, réparti de la manière suivante :



Les mouvements des effectifs de la société en 2024

Les 5 entrées pour 2024 concernent :

- ❖ Le Pôle Technique
 - 4 CDI pour le Pôle Technique avec l'embauche de :
 - 2 responsables d'opérations pour le service construction et aménagement
 - 2 gestionnaires marchés publics
 - 1 Contrat d'apprentissage en qualité de gestionnaire marchés publics

Les 7 sorties pour 2024 concernent :

- ❖ Le Pôle Technique
 - 1 fin de contrat d'apprentissage en qualité de gestionnaire marchés publics
 - 5 CDI avec le départ de :
 - 2 gestionnaires de marchés publics
 - 3 responsables d'opérations
- ❖ Le Pôle Ressources et Développement
 - 1 CDI pour l'assistante comptable/contrôleuse de gestion

Formation professionnelle continue

Au cours de l'année 2024, 5 actions de formation ont été effectuées par le personnel de la SPL Maraina :

Date de début	Date de fin	Nb de jours	Organisme	Intitulé	Nb Participants
22 avril	22 avril	1	SMILES	Journée de cohésion sur le thème des Forces en entreprise	17
23 avril	23 avril	1	CABINET CHARREL & ASSOCIÉS	Actualité de la commande publique	4
29 oct.	30 oct.	2	CGSS	Améliorer la performance des opérations de construction (Coût-Délai-Qualité) en intégrant des mesures de prévention dans la conduite du projet	5
25 nov.	25 nov.	1	OLYMPE CONSEILS	Formation les éco-gestes en entreprise	18
27 août	20 nov.	9	NUMERIA	Lutte contre le blanchiment Facturation électronique Audit : découvrir et mettre en œuvre la mission Formation expert-comptable stagiaire	1

Instances représentatives du personnel

Au cours de l'année 2024, il y a eu plusieurs réunions entre le CSE et la Direction Générale :

- 23 janvier
- 25 mars
- 08 juillet
- 30 septembre



VIE SOCIALE 2024

Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Monsieur Fabrice HOARAU, élu régional, est président du Conseil d'Administration depuis le 10 novembre 2021 et Monsieur Michaël RIVAT a été nommé Directeur Général depuis cette même date et a été mandataire social durant toute l'année 2024.

Conformément à l'article L225-102-1 du Code du Commerce, il est indiqué dans le présent rapport, la liste des autres mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux et élus au sein de la SPL MARAINA.

❖ **Le Président du Conseil d'Administration**

Fabrice HOARAU, Conseiller régional :

- Président de la SPL MARAINA

❖ **Le Directeur Général**

Michaël RIVAT : pas d'autre mandat social

❖ **Les Conseillers Régionaux représentants de la Région Réunion :**

Jean-Bernard MARATCHIA :

- Administrateur de la SPL MARAINA
- Administrateur de la SPL HORIZON REUNION
- Membre de l'Assemblée Générale et du Conseil d'administration SEM MARCHE DE GROS DE SAINT-PIERRE
- Membre de l'Assemblée Générale et du Conseil d'administration de la SAPHIR (Société)
- Administrateur de la SAFER (Société)
- Membre du Conseil de surveillance de la SEFAR (Société)

Céline SITOUZE :

- Administratrice de la SPL MARAINA
- Administratrice de la SPL FORMATION
- Conseillère communautaire (CINOR)

Virginie GOBALOU-ERAMBRANPOULLE :

- Administratrice de la SPL MARAINA
- Administratrice de la SEM MARCHE DE GROS DE SAINT-PIERRE (SEM)
- Administratrice de la SEMATRA (SEM)
- Administratrice de la SEMITTEL (SEM)
- Conseillère municipale (SAINT-PIERRE)
- Conseillère communautaire (CIVIS)

Wilfrid BERTILE :

- Administrateur de la SPL MARAINA
- Administrateur de la SEM MARCHE DE GROS DE SAINT-PIERRE (SEM)
- Administrateur de la SEMATRA (SEM)
- Administrateur de la SEMIR (SEM)
- Administrateur de la SPL HORIZON REUNION
- Administrateur depuis le 17/11/2023 de NEXA (SEM)
- Conseiller municipal (SAINT-PHILIPPE)

Maya CESARI :

- Administratrice de la SPL MARAINA
- Administratrice de la SPL HORIZON REUNION
- Administratrice de NEXA (SEM)
- Membre du Comité Régional d'Organisation BPI France (SA)

Jean-Pierre CHABRIAT :

- Administrateur de la SPL MARAINA
- Administrateur de la SPL FORMATION
- Président de la SPL HORIZON REUNION
- Administrateur de NEXA (SEM)

Patrice BOULEVART :

- Administrateur de la SPL MARAINA
- Administrateur de la SPL HORIZON REUNION
- Administrateur de la SEMATRA (SEM)
- Administrateur de la SEMIR (SEM)
- Membre de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de la SPL ESTIVAL
- Conseiller municipal (SAINT-BENOIT)
- Vice-président CIREST

Normane OMARJEE :

- Administrateur de la SPL MARAINA
- Administrateur de la SEMATRA (SEM)
- Administrateur de NEXA (SEM)
- Membre de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de REUNION AIR ASSISTANCE (SA)
- Membre du Conseil de Surveillance de la Société Aéroportuaire de La Réunion Roland Garros (SA)

❖ **Le représentant de la CASUD**

Axel VIENNE :

- Administrateur de la SPL MARAINA
- Conseiller Communautaire CASUD
- Conseiller Régional
- Adjoint au maire (Mairie de Saint-Joseph)
- Administrateur de la SODEGIS

❖ **Le représentant de la CIVIS**

Olivier NARIA :

- Administrateur de la SPL MARAINA
- Vice-président de la CIVIS délégué à l'Habitat, à la cohésion des territoires et à la GEMAPI
- Conseiller municipal de la ville de Saint-Pierre délégué aux affaires européennes
- Président du SMEP du SCOT Grand-Sud – GAL Grand Sud « Terres de Volcans »

❖ **Le représentant de la commune de Saint-Pierre**

Denise HOARAU :

- Administratrice de la SPL MARAINA
- Administratrice de la SPL GRAND SUD
- Administratrice de la SEMRRE
- Vice-Présidente de la CIVIS
- Conseillère municipale (SAINT-PIERRE)
- Conseillère régionale

❖ **Le représentant de la commune de Saint-Denis**

Ericka BAREIGTS :

- Administratrice de la SPL MARAINA
- Maire de la ville de Saint-Denis
- Conseillère communautaire (CINOR)

❖ **Le représentant du syndicat « Île de La Réunion Mobilité » (ex-SMTR)**

Anne Marie PAPY :

- Administratrice de la SPL MARAINA
- Vice-Présidente de la CIVIS
- Conseillère municipale (SAINT-PIERRE)
- Administratrice de la SEM REUNION RECYCLAGE ENVIRONNEMENT (SEM)
- Éluée déléguée suppléante au sein de ILE DE LA REUNION MOBILITÉ (SYNDICAT MIXTE)
- Représentante de la CIVIS au sein de ATMO Réunion

❖ **Le représentant de la commune de Sainte-Suzanne**

Gérald JAURES :

- Administrateur de la SPL MARAINA
- Vice-Président de la Caisse des Ecoles de SAINTE-SUZANNE
- Conseiller Municipal (SAINTE-SUZANNE)

❖ **Le représentant de la commune de Saint-Paul**

Julius METANIRE :

- Adjoint au Maire de SAINT-PAUL
- Conseiller communautaire (TCO)

❖ **Le représentant de la commune de Saint-André**

Laurent RAMASSAMY :

- Adjoint au maire (SAINT-ANDRE)
- Conseiller communautaire (CIREST)

❖ **Le représentant de la commune de la CINOR**

Benjamin THOMAS :

- Administrateur de la SPL MARAINA
- Président du Cyclotron Océan Indien
- Conseiller Municipal (SAINT-DENIS)
- Vice-Président CINOR

❖ **Le représentant de la commune du Tampon**

Patrice THIEN-AH-KOON (pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 juillet 2024) :

- Administrateur de la SODEGIS
- Administrateur de la SPL des MUSEES REGIONAUX
- Adjoint au Maire du Tampon
- Conseiller communautaire CASUD
- Membre du Conseil de Surveillance de la SPL OTI
- Membre du Conseil de Surveillance de AH-TAK SA
- Gérant de Sociétés (SCI ENERGIE, SCI CYATIS, SCI AEGIS, SCI LIZZ, SCI HERMITAGE, SARL TROC974, SARL SOREV, SARL HORTIX, SARL AREA AMENAGEMENT)

Jean-Pierre THERINCOURT (pour la période du 1^{er} août 2024 au 31 décembre 2024) :

- Conseiller Municipal (LE TAMPON)

❖ **Le représentant de la commune de Saint-Louis**

Marie Julie DIJOUX (pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} octobre 2024):

- Administratrice de la SPL MARAINA (SA)
- Vice-Présidente CCAS de la Rivière Saint Louis
- Adjointe au Maire (SAINT-LOUIS)

Jean-Michel FLORENCY (pour la période du 2 octobre 2024 au 31 décembre 2024) :

Non communiqué

❖ **Le représentant de la commune du Port**

Jasmine BETON :

- Adjointe au Maire (LE PORT)
- Conseillère communautaire TCO

❖ **Le représentant de la commune de Saint-Joseph**

Henri-Claude HUET :

- Administrateur de la SPL MARAINA
- Vice-président CASUD
- Conseiller municipal (SAINT-JOSEPH)
- Administrateur du syndicat mixte de Pierrefonds
- Administrateur du Parc National
- Administrateur de la SPL sources et eaux
- Administrateur d'ILEVA

❖ **Le représentant de la commune de Saint-Benoît**

Michèle MARIAYE :

- Adjointe au Maire (SAINT-BENOIT)
- Conseillère communautaire CIREST

❖ **Le représentant de la commune de Saint-Leu**

Rafick BADAT :

- Adjoint au Maire (SAINT-LEU)
- Conseiller communautaire TCO

❖ **Le représentant de la commune de La Possession**

Maxime FROMENTIN :

- Adjoint au Maire (LA POSSESSION)
- Conseiller Communautaire TCO

❖ **Le représentant du TCO**

Bruno DOMEN :

- Maire de SAINT-LEU
- Vice-Président TCO
- Conseiller départemental

❖ **Le représentant de la CIREST**

Laurent PAPAYA :

- Adjoint au Maire (SAINT-ANDRE)
- Conseiller Communautaire CIREST

❖ **Le représentant de la commune de l'Etang-Salé**

Stephenson LALLEMAND :

- Adjoint au Maire (ETANG-SALE)

❖ **Le représentant de la commune de Petite-Île**

Nicolas ETHEVE :

- Administrateur de la SPL MARAINA
- Adjoint au maire (PETITE-ILE)
- Président Directeur Général de la SPL SOURCES ET EAUX

❖ **Le représentant de la commune de Bras-Panon**

Jean Bernard LATCHIMY :

- Administrateur de la SPL MARAINA (SA)
- Conseiller municipal (BRAS-PANON)

❖ **Le représentant de la commune de Salazie**

Yann MAILLOT:

- Adjoint au Maire (SALAZIE)

❖ **Le représentant de la commune de Trois-Bassins**

Daniel PAUSE :

- Maire de TROIS-BASSINS
- Vice-Président TCO
- Administrateur SEMTO
- Administrateur CYCLEA
- Administrateur TAMARUN

❖ **Le représentant de la commune de l'Entre-Deux**

André DUPREY :

- Adjoint au Maire (ENTRE-DEUX)

❖ **Le représentant de la commune de Saint-Philippe**

Edwand DAMOUR :

- Adjoint au maire (SAINT-PHILIPPE)

❖ **Le représentant de la commune de la Plaine des Palmistes**

Victorien JUSTINE :

- Administrateur de la SPL MARAINA
- Conseiller Municipal (PLAINE DES PALMISTES)

❖ **Le représentant de la commune de Sainte-Rose**

Dominique PANAMBALOM :

- Adjoint au Maire (SAINTE-ROSE)
- Vice-Président CIREST



PRÉSENTÉISME DES ACTIONNAIRES



PRÉSENTÉISME DES ACTIONNAIRES

Les modalités de fonctionnement de la SPL MARAINA intègrent la notion de contrôle analogue, qui permet aux Collectivités actionnaires d'exercer une influence déterminante tant sur les objectifs stratégiques que sur les décisions importantes de la société.

L'effectivité de ce contrôle analogue est matérialisée, notamment, par la présence permanente des actionnaires au sein des instances de la société assurant les orientations stratégiques.

L'article 4 du règlement intérieur « Obligations, devoirs et droits » de la SPL MARAINA dispose que :

« Chaque élu s'engage à être assidu à toutes les réunions du Conseil d'Administration et celles créées par le Conseil d'Administration, notamment les Comités Technique et d'Engagement et les Comités de Contrôle Analogue, dont il serait membre ».

La participation active des représentants de nos actionnaires est un des facteurs clé dans l'exercice du contrôle analogue des collectivités sur la SPL MARAINA.

Le présent rapport de gestion de la société présente un tableau de bord du taux de présence des actionnaires de la SPL MARAINA pour chaque instance de gouvernance :

- Assemblée Spéciale,
- Conseil d'Administration,
- Assemblée Générale,
- Comité Technique et d'Engagement,
- Comité de Contrôle Analogue.

Ces informations seront transmises à l'ensemble des Collectivités actionnaires afin de permettre à celles-ci de prendre connaissance du taux de présence de leurs représentants dans les différents Comités de gouvernance de la SPL MARAINA pour l'année 2024 via le rapport des Mandataires (article L1524-5 du CGCT).

Taux de présence - Assemblées Spéciales Année 2024

	Dates des réunions				Taux de participation par collectivité
Membres	11/04/2024	20/06/2024	30/08/2024	27/11/2024	
Sainte-Suzanne	PRÉSENT	PRÉSENT	PRÉSENT	PRÉSENT	100%
Saint-Paul	ABSENT	ABSENT	PRÉSENT	ABSENT	25%
Saint-André	ABSENT	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
CINOR	PRÉSENT	ABSENT	PRÉSENT	ABSENT	50%
Le Tampon	PRÉSENT	ABSENT	PRÉSENT	ABSENT	50%
Saint-Louis	ABSENT	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
Le Port	ABSENT	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
Saint-Joseph	PRÉSENT	ABSENT	PRÉSENT	ABSENT	50%
Saint-Benoît	ABSENT	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
Saint-Leu	ABSENT	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
La Possession	ABSENT	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
TCO	ABSENT	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
CIREST	ABSENT	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
L'Étang-Salé	PRÉSENT	ABSENT	ABSENT	ABSENT	25%
Petite-Île	ABSENT	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
Bras-Panon	PRÉSENT	PRÉSENT	PRÉSENT	PRÉSENT	100%
Salazie	ABSENT	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
Trois-Bassins	ABSENT	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
L'Entre-Deux	ABSENT	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
Saint-Philippe	ABSENT	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
Plaine des Palmistes	ABSENT	PRÉSENT	PRÉSENT	ABSENT	50%
Sainte-Rose	ABSENT	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
Taux moyen par réunion	27,27%	13,64%	31,82%	9,09%	

Taux de présence - Conseils d'Administration Année 2024

Taux de participation des Administrateurs au Conseil d'Administration Année 2024							
	Membres	Nombre de sièges	Dates des réunions				Taux par actionnaire
			11-avr	03-juil	30-août	27-nov	
	Région Réunion	9	22,22%	33,33%	44,44%	33,33%	33,33%
	CASUD	1	100%	100%	100%	0%	75%
	CIVIS	1	100%	100%	100%	100%	100%
	Saint Pierre	1	100%	100%	100%	100%	100%
	Saint-Denis	1	100%	0%	0%	0%	25%
	Île de La Réunion Mobilité	1	100%	100%	100%	100%	100%
Assemblée Spéciale	Gérald JAURES (Sainte-Suzanne)	3	100%	100%	100%	100%	100%
	Henri-Claude HUET (Saint-Joseph)		100%				100%
	Vitorien JUSTINE (Plaine des Palmistes)			100%	100%	100%	100%
	Jean-Bernard LATCHIMY (Bras Panon)		100%	100%	100%	100%	100%
	Taux moyen par réunion		58,82%	58,82%	64,71%	52,94%	

En gris : Ne fait pas partie du Conseil d'Administration à cette date.

Taux de présence - Assemblée Générale Ordinaire 30 avril 2024

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	30-avr-24	Total actions
Région Réunion	127 807 027	Présent	127 807 027
CASUD	25 100 000	Présent	25 100 000
CIVIS	25 000 000	Présent	25 000 000
Saint-Pierre	12 643 960	Présent	12 643 960
Saint-Denis	12 500 000	Absent	0
Île de La Réunion Mobilité	12 500 000	Présent	12 500 000
Sainte-Suzanne	5 043 428	Absent	0
Saint-Paul	2 893 450	Absent	0
Saint-André	103 634	Absent	0
CINOR	100 000	Absent	0
Le Tampon	100 000	Présent	100 000
Saint-Louis	98 910	Absent	0
Le Port	76 296	Absent	0
Saint-Joseph	67 018	Absent	0
Saint-Benoît	66 374	Absent	0
Saint-Leu	57 938	Absent	0
La Possession	52 484	Absent	0
TCO	50 000	Absent	0
CIREST	50 000	Absent	0
L'Étang-Salé	26 532	Absent	0
Petite-Île	22 564	Absent	0
Bras-Panon	22 056	Absent	0
Salazie	14 130	Absent	0
Trois Bassins	13 614	Procuration	13 614
Entre-Deux	11 426	Absent	0
Saint-Philippe	10 060	Absent	0
Plaine des Palmistes	9 036	Présent	9 036
Sainte-Rose	5 000	Absent	0
TOTAL	224 444 937		203 173 637
Taux de présence 30 avril 2024		Présents	90,5166%
		Procurations	0,0061%
		VPC	0,00%
		Absents	9,4773%
		Total	100,0000%

*VPC : vote par correspondance

Taux de présence - Comités Techniques et d'Engagement et Comités de Contrôle Analogue

Les Comités Techniques et d'Engagement

Le Comité Technique et d'Engagement est chargé de l'examen des dossiers confiés à la SPL MARAINA par les actionnaires dans le cadre d'une vision globale afin de responsabiliser les participants qui rendent leur avis.

Il est chargé de prendre connaissance des dossiers qui auront été déposés auprès de la Direction Générale de la SPL MARAINA et de formuler toutes observations et demandes de précision et/ou de complément qui seront ensuite transmis par la Direction Générale à la Collectivité porteuse du projet.

Le CTE instruit et formule un avis circonstancié de faisabilité sur les dossiers qui auront été déposés ou transmis à la SPL MARAINA, ainsi que toutes observations ou demandes de précision alliant efficacité et productivité.

Lorsqu'un dossier aura obtenu un avis technique favorable du CTE, il sera transmis au Conseil d'Administration pour validation puis signature.

Ce comité est institué afin de se conformer à l'article 23 des statuts et de répondre à l'impérieuse nécessité d'un contrôle analogue exercé par l'actionnaire client mais aussi n'importe quel actionnaire au sens de la jurisprudence.

Rappel de la composition du CTE, membres ayant voix délibérative :

Du 1er janvier 2024 au 3 juillet 2024		Du 3 juillet 2024 au 31 décembre 2024	
Le Président de la SPL MARAINA ou son suppléant	Fabrice HOARAU	Le Président de la SPL MARAINA ou son suppléant	Fabrice HOARAU
L'élue délégué de la Collectivité actionnaire cliente ou son représentant		L'élue délégué de la Collectivité actionnaire cliente ou son représentant	
Un administrateur représentant de la Région Réunion	Patrice BOULEVART	Un administrateur représentant de la Région Réunion	Patrice BOULEVART
Un administrateur représentant de la CASUD	Axel VIENNE	Un administrateur représentant de la CASUD	Axel VIENNE
Un administrateur représentant de la CIVIS	Olivier NARIA	Un administrateur représentant de la CIVIS	Olivier NARIA
Un administrateur représentant de la commune de Saint-Pierre	Denise HOARAU	Un administrateur représentant de la commune de Saint-Pierre	Denise HOARAU
Un administrateur représentant de la commune de Saint-Denis	Ericka BAREIGTS	Un administrateur représentant de la commune de Saint-Denis	Ericka BAREIGTS
Un administrateur représentant du Syndicat Île de La Réunion Mobilité	Anne-Marie PAPY	Un administrateur représentant du Syndicat Île de La Réunion Mobilité	Anne-Marie PAPY
Trois administrateurs représentants l'Assemblée Spéciale	Henri Claude HUET Gérald JAURES Jean-Bernard LATCHIMY	Trois administrateurs représentants l'Assemblée Spéciale	Victorien JUSTINE Gérald JAURES Jean-Bernard LATCHIMY

Présence des membres du CTE – Année 2024 :

Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Dates des réunions de CTE							
	27/3	12/6	20/6	21/8	22/8	28/8	13/11	21/11
Nombre de dossiers présentés	4	1	3	2	5	3	4	1
Fabrice HOARAU								
Titulaire: Patrice BOULEVART								
Titulaire : Denise HOARAU	P	P		P	P	P	P	P
Titulaire: Ericka BAREIGTS								
Titulaire : Olivier NARIA	P							
Titulaire : Axel VIENNE	P							
Titulaire: Anne-Marie PAPY	P	P		P	P	P	P	P
Titulaire: Jean-Bernard LATCHIMY	P	P	P	P	P		P	P
Titulaire: Henri-Claude HUET				XXXXX	XXXXX	XXXXX	XXXXX	XXXXX
Titulaire: Victorien JUSTINE	XXXXX	XXXXX	XXXXX					
Titulaire : Gérald JAURES			P	P	P			
Elu délégué de la collectivité ou son suppléant	P	P	P	P	P	P	P	P

P Présent

Les Comités de Contrôle Analogue

Le Contrôle Analogue est défini par la jurisprudence européenne comme un contrôle permettant aux Collectivités actionnaires d'exercer une influence déterminante tant sur les objectifs stratégiques que sur les décisions importantes de la société. En conséquence et dans l'état actuel du droit, il convient d'en limiter l'application aux seuls actionnaires représentés au Conseil d'Administration.

Afin de se conformer à l'article 23 des statuts et de répondre à l'impérieuse nécessité d'un Contrôle Analogue exercé non seulement par l'actionnaire client mais aussi par n'importe quel actionnaire au sens de la jurisprudence, il est institué en sus des organes référents en matière de contrôle et des documents obligatoires qui relèvent du contrôle classique, un **Comité de Contrôle Analogue (CCA)** affecté au suivi de chaque opération.

Le sens donné à ce Contrôle Analogue est de montrer la capacité de maîtrise du projet par l'actionnaire porteur du projet. L' élu référent de la Collectivité porteuse du projet contrôle conjointement avec les élus de la SPL MARAINA. Dans ce cadre, il peut se faire assister d'un ou plusieurs fonctionnaires techniciens ou administratifs de sa collectivité mais ne pourra pas déléguer à ceux-ci son pouvoir de contrôle.

Rappel membres du CCA ayant voix délibérative :

Du 1er janvier 2024 au 3 juillet 2024		Du 3 juillet 2024 au 31 décembre 2024	
Le Président de la SPL MARAINA ou son suppléant	Fabrice HOARAU	Le Président de la SPL MARAINA ou son suppléant	Fabrice HOARAU
L'élu délégué de la Collectivité actionnaire cliente ou son représentant		L'élu délégué de la Collectivité actionnaire cliente ou son représentant	
Un administrateur représentant de la Région Réunion	Patrice BOULEVART	Un administrateur représentant de la Région Réunion	Patrice BOULEVART
Un administrateur représentant de la CASUD	Axel VIENNE	Un administrateur représentant de la CASUD	Axel VIENNE
Un administrateur représentant de la CIVIS	Olivier NARIA	Un administrateur représentant de la CIVIS	Olivier NARIA
Un administrateur représentant de la commune de Saint-Pierre	Denise HOARAU	Un administrateur représentant de la commune de Saint-Pierre	Denise HOARAU
Un administrateur représentant de la commune de Saint-Denis	Ericka BAREIGTS	Un administrateur représentant de la commune de Saint-Denis	Ericka BAREIGTS
Un administrateur représentant du Syndicat Île de La Réunion Mobilité	Anne-Marie PAPY	Un administrateur représentant du Syndicat Île de La Réunion Mobilité	Anne-Marie PAPY
Trois administrateurs représentants l'Assemblée Spéciale	Henri Claude HUET Gérald JAURES Jean-Bernard LATCHIMY	Trois administrateurs représentants l'Assemblée Spéciale	Victorien JUSTINE Gérald JAURES Jean-Bernard LATCHIMY

Présence des membres du CCA - Année 2024 :

Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Dates des réunions de CCA								
	09/09	11/09	13/09	16/09	17/09	19/09	24/09	03/10	04/11
Nombre de dossiers présentés	6	44	4	2	2	8	2	2	3
Fabrice HOARAU									
Titulaire : Patrice BOULEART									
Titulaire : Denise HOARAU	P	P	P					P	
Titulaire : Ericka BAREIGTS									
Titulaire : Olivier NARIA									
Titulaire : Axel VIENNE									
Titulaire: Anne-Marie PAPY	P	P	P	P	P	P			P
Titulaire: Jean-Bernard LATCHIMY	P	P			P		P	P	P
Titulaire: Victorien JUSTINE								P	
Titulaire : Gérald JAURES					P	P			
Elu délégué de la collectivité ou son suppléant	P	P	P	P	P	P	P	P	P

P Présent



ANNEXE 1 : PLAQUETTES DES COMPTES 2024

